

SAMUDRA

REVUE

REVUE TRIANNUELLE DU COLLECTIF INTERNATIONAL D'APPUI À LA PÊCHE ARTISANALE



La guerre du maquereau

Saumon transgénique

Inde-Sri Lanka : accord de pêche

Chili : la langouste de Juan Fernández

Réunion de la Convention sur la diversité biologique

L'atelier latino-américain de Tárcoles, Costa Rica



L'ICSF est une Ong internationale qui s'intéresse aux problèmes de la pêche à travers le monde. Ce collectif est officiellement reconnu par le Conseil économique et social des Nations unies et il est sur la liste spéciale des Ong internationales à l'OIT. Il a aussi le statut d'organisme de liaison à la FAO.

Il constitue un réseau mondial de militants associatifs, d'enseignants, de techniciens, de chercheurs et scientifiques. Il suit l'actualité, effectue des études, facilite les échanges, mène des campagnes d'opinion et

d'action, diffuse l'information. Sa revue SAMUDRA (Océan en sanskrit) sera heureuse de recevoir réactions et contributions. La correspondance doit être adressée au bureau de Chennai (Madras) en Inde.

Les opinions exprimées dans les articles publiés sont celles des auteurs. Elles ne représentent pas nécessairement la position officielle de l'ICSF.

Toute la série SAMUDRA est disponible en anglais, en français et en espagnol sur <http://www.icsf.net>



QUENTIN BATES

PREMIÈRE DE COUVERTURE



Pour nous, le saumon c'est la richesse,
l'économie, la nature
Premier prix du concours artistique
des enfants de la localité de Palana au
Kamtchatka, Russie

PUBLIÉ PAR

Chandrika Sharma pour
Collectif international d'appui à la
pêche artisanale
27 College Road, Chennai 600 006,
Inde
tél : (91) 44-2827 5303
fax : (91) 44-2825 4457
courriel : icsf@icsf.net

BUREAU DE L'ICSF EN BELGIQUE
Sentier des Rossignols 2
1330 Rixensart, Belgique
tél : (32) 2-652-5201
fax : (32) 2-654-0407
courriel : brian@scarlet.be

PRÉPARÉ PAR

K G Kumar

TRADUCTION

Gildas Le Bihan

MISE EN PAGE

P Sivasakthivel

IMPRIMÉ PAR

Nagaraj and Company Pvt. Ltd,
Chennai

DESSINS DE

Sandesh (sandeshcartoonist
@gmail.com)

PUBLICATION NON COMMERCIALE
À DIFFUSION LIMITÉE

SAMUDRA News Alerts

SAMUDRA News Alerts est un service de veille gratuit
qui diffuse, quotidiennement et avec un résumé
hebdomadaire, des nouvelles et des analyses relatives
au monde de la pêche, de l'aquaculture et domaines
connexes, en format ordinaire ou html.

Il s'agit de documents de bonne source qui traitent
essentiellement de la pêche artisanale, surtout dans
les pays du Sud, de la place des femmes dans ce
secteur d'activité, de la sécurité en mer, mais aussi
de problèmes environnementaux, des océans. Vous
pouvez vous abonner à ce service sur le site de l'ICSF
(www.icsf.net), où vous trouverez également la
collection complète de la revue SAMUDRA.

QUATRIÈME DE COUVERTURE



Pêcheur sur son piquet à Ahangama,
district de Galle, Sri Lanka
Photo A.V. Hemajith Tharinda

SAMUDRA

REVUE

REVUE TRIANNUELLE DU COLLECTIF INTERNATIONAL D'APPUI À LA PÊCHE ARTISANALE

N° 57 | NOVEMBRE 2010

OLIVIER BARBAROUX



UNION EUROPÉENNE

Le maquereau crée la pagaille 4

À cause de l'abondance
de la ressource

DOCUMENT

Petite pêche, mais importante..... 11

Déclaration de la société civile pour des
moyens d'existence durables dans la pêche

SOUDAN

Établir des partenariats 14

Gestion des pêches en mer Rouge et
renforcement des droits des pêcheurs

MÉDIAS

Présentation..... 18

Le site Internet du Comité local des
pêches du Guilvinec a deux ans

ÉTATS-UNIS

À la Frankenstein..... 21

Du saumon transgénique
bientôt autorisé

INDE-SRI LANKA

Le chalut chahuté 24

Pêcheurs indiens et sri lankais tentent de
coexister dans la baie de Palk

CHILI

Après le tsunami 28

Le système de tenure traditionnel chez les
pêcheurs de Juan Fernández

COMPTE-RENDU

De nouveaux objectifs 33

Quelques progrès lors de la réunion
de la CDB à Nagoya

COMPTE-RENDU

La suite de Bangkok 41

L'atelier préparatoire de Tárcoles
au Costa Rica

DOCUMENT

Soutenir la pêche artisanale 46

Les recommandations de l'atelier
FAO de San José, Costa Rica

ÉDITORIAL 3

BRÈVES..... 50



ALAIN LE SANN

Au nettoyage des huîtres, France

Déverrouiller le Code pour la pêche artisanale

Afin de répondre aux besoins particuliers de la pêche artisanale et à petite échelle, il faudrait un instrument international et un programme de soutien mondial

Est-il besoin de « revoir » le Code de conduite pour une pêche responsable (CCRF) de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture et d'y introduire un chapitre spécial sur la pêche artisanale et à petite échelle (SSF) ? C'est bien ce que demandaient les organisations de la société civile lors de la Conférence mondiale de la FAO sur la pêche artisanale qui s'est tenue en octobre 2008 à Bangkok. Cette demande a été une nouvelle fois formulée par la société civile à l'occasion de la 28^{ème} session du Comité des pêches (COFI 28) de la FAO.

Le Code de conduite pour une pêche responsable fait certes plusieurs fois référence à la pêche artisanale et aux petits pêcheurs mais il ne fournit pas de directives particulières sur les façons dont il conviendrait de soutenir et de promouvoir ce sous-secteur qui emploie pourtant 90 % des personnes actives dans la pêche et des occupations connexes. Le Code de conduite n'intègre pas non plus l'approche de genre (problématique hommes-femmes), qui est pourtant indispensable si l'on veut lutter contre les formes particulières de discrimination que subissent des millions de femmes dans le monde de la pêche, si l'on accepte de reconnaître le rôle capital qu'elles y jouent à tous les niveaux. La société civile estime qu'il est urgent de se préoccuper de ces aspects.

Lors du COFI 28, plusieurs délégations se sont déclarées contre l'idée d'une réouverture du Code de conduite, pour ne pas avoir affaire à une boîte de Pandore : après la pêche artisanale, d'autres groupes d'intérêts viendraient exprimer leur propres desiderata. S'il y avait consensus sur la nécessité de soutenir la pêche artisanale, il n'y avait pas consensus sur la façon d'agir en ce sens. Certains Membres suggéraient un instrument international (incluant un nouvel article dans le Code de conduite), un plan d'action international (PAI/IPOA) et/ou l'élaboration de directives pour orienter les efforts nationaux et internationaux visant à instaurer une pêche artisanale durable et à créer un cadre approprié pour assurer le suivi, l'établissement des rapports. Certains Membres ont aussi demandé la création d'un sous-comité de la pêche artisanale au sein du COFI. Finalement le COFI 28 a confié au Secrétariat de la FAO le soin d'examiner ces diverses options afin de faire avancer les choses.

Suite au mandat donné par le COFI, la FAO a organisé trois ateliers régionaux (Asie, Afrique, Amérique latine) qui ont eu lieu en octobre 2010. Un large éventail de représentants gouvernementaux et de la société civile ont pu ainsi exprimer leurs points de vue sur les diverses façons d'appuyer les pêches artisanales afin qu'elles

puissent réaliser toutes leurs potentialités. Pour mieux traiter les problèmes des pêches artisanales et à petite échelle, ces trois ateliers ont préconisé l'élaboration d'un nouvel instrument qui viendrait compléter le Code de conduite pour une pêche responsable.

Pour sa part, l'ICSF estime qu'il faut à la fois un instrument international et un programme de soutien mondial. Le monde de la pêche est confronté à de nombreuses préoccupations : surpêche, surcapacités de capture, déclin de la diversité biologique, changement climatique, insécurité alimentaire, pauvreté. Dans ce contexte, il apparaît de plus en plus clairement que la solution la plus viable se trouve dans une petite pêche artisanale durable soucieuse des droits humains. On reconnaît désormais que ce sous-secteur est relativement plus durable, plus performant sur le plan énergétique et moins destructeur, alors même qu'il fait vivre des millions de gens à travers le monde, qu'il apporte des

aliments nutritifs à des populations diverses, notamment dans des zones rurales et isolées où l'approvisionnement reste précaire.

On sait également que, en de nombreuses régions, les communautés de petits pêcheurs vivent et travaillent dans des conditions très difficiles et sont extrêmement fragiles, à cause de toute une série de facteurs : précarité des

droits d'accès à la terre et aux ressources halieutiques, endettement, conditions de travail inéquitables et dangereuses, services de santé, d'éducation et de protection sociale inadéquats, catastrophes naturelles et changement climatique, impossibilité de participer aux prises de décisions. Les femmes de la pêche sont particulièrement victimes de discriminations.

Ces ateliers régionaux ont clairement reconnu l'intérêt d'un nouvel instrument visant à renforcer le pilier social du développement durable et à compléter efficacement le Code de conduite pour une pêche responsable dans le cadre d'une approche fondée sur les droits humains. Il reste maintenant à la 29^{ème} session du COFI (qui se tiendra du 31 janvier au 4 février 2011) de réagir d'une manière adéquate à ces recommandations. S'il s'avère impossible de déverrouiller le Code de conduite, le COFI devrait accepter d'élaborer un instrument approprié, comme pour les Directives sur le droit à l'alimentation de la FAO (2006). Cela répondrait dans une bonne mesure aux attentes exprimées dans la Déclaration de la société civile à Bangkok en 2008. Nous espérons que le COFI répondra de façon favorable et choisira l'instrument qui permettra le mieux d'accorder à la pêche artisanale la place qui lui revient.



Le maquereau crée la pagaille

En Europe du Nord, des stocks florissants et baladeurs changent la donne dans cette pêcherie

Comment devraient réagir les gestionnaires des pêches lorsque les stocks se renforcent de manière inattendue et que le poisson migre à travers les frontières ? Quels sont les droits des États côtiers bénéficiaires d'une telle aubaine ? Quelles mesures doivent être prises pour faire en sorte que les droits des opérateurs actuels soient respectés, que l'accès à la ressource soit équitablement réparti, que les pêcheurs aient des pratiques responsables ?

Ces questions difficiles constituent l'énigme qui tracasse actuellement les scientifiques, les gestionnaires des pêches et les hommes politiques en Europe du Nord, où les stocks de maquereaux ont récemment prospéré et migré en abondance dans les eaux islandaises et d'autres zones.

Il existe une corrélation entre les diverses espèces, lesquelles sont en concurrence pour une partie de leur alimentation.

En août dernier, les titres des journaux proclamaient qu'une guerre était en cours dans cette partie de l'Europe à cause du maquereau, à la suite de l'intrusion de l'Islande dans cette pêcherie et de la vive réaction ainsi provoquée chez les opérateurs et politiciens dans l'Union européenne et en Norvège. À la fin du mois d'octobre dernier, une réunion se tenait à Londres dans le but de braquer les projecteurs sur ce poisson et de rapprocher les États côtiers concernés par la production de cette espèce vélocité et commercialement intéressante. On allait peut-être réconcilier des positions pratiquement irréconciliables. Malgré des

déclarations à vrai dire familières, cette réunion s'est terminée sans qu'aucun accord n'ait été atteint.

Dans la partie nord de l'Atlantique-Nord, pendant de nombreuses années, la pêche au maquereau se répartissait entre les îles Féroé et la Norvège. Au sein de l'UE, les principaux pays producteurs étaient l'Irlande, le Royaume-Uni, le Danemark et les Pays-Bas.

La situation a été longtemps stable mais précaire, en tout cas pour les stocks. Il est certain qu'il n'a jamais été facile de conclure des accords internationaux sur des espèces qui franchissent allègrement les limites arbitraires que les Humains tracent sur des cartes. Par exemple, lorsque le hareng atlanto-scandien est réapparu dans les années 1990 en quantités exploitables, il a fallu attendre plusieurs années avant de parvenir à une trêve fragile, suivie par une relance du conflit et un nouveau rafistolage. Dans le cas du merlan bleu, il a fallu des décennies de réunions pour faire mûrir des mesures de gestion.

Et il y a aussi les pêcheries de chinchard que la Norvège partage avec l'UE, et le capelan qui migre autour de l'Islande et qui intéresse aussi la Norvège, le Groenland et les îles Féroé. Les pêches pélagiques constituent un ensemble qui est loin d'être simple, d'autant plus qu'il devient de plus en plus évident qu'il existe une corrélation entre les diverses espèces, lesquelles sont en concurrence pour une partie de leur alimentation.

Fluctuations

Actuellement les stocks de maquereau sont au plus haut tandis que le merlan bleu est en bas et sa pêche pour 2011 réduite de plus de 90 % ; et certains signes font pressentir que les stocks de hareng atlanto-scandien seraient aussi en déclin.

Cet article a été écrit par **Quentin Bates** (fnifeatures@ukonline.co.uk), journaliste technique au *Fishing News International*, du groupe *IntraFish Media*

Depuis un bon moment déjà, le maquereau circulait autour de l'Islande en nombre suffisant pour qu'il commence à apparaître sur les barbecues. Mais c'est seulement au cours des dernières années qu'il y en a eu assez pour lancer une pêche commerciale avec une étonnante rapidité. C'est bien ainsi que les choses se sont passées ; et depuis que les bateaux islandais ont débarqué leurs premières grosses prises, une lamentable querelle fermente entre l'Islande et ses voisins.

On observait de très fortes concentrations de maquereaux dans les eaux islandaises et féringiennes. Cette espèce migratoire se déplaçait vers le nord et vers l'ouest au-delà des limites de son parcours habituel. Les pêcheurs disent qu'il est pratiquement impossible d'éviter les stocks de maquereaux dans les eaux islandaises, même quand on opère avec des chaluts de fond qui normalement ne ramassent que de toutes petites quantités de pélagiques.

Au début, les importantes quantités de maquereaux retirées comme prises accessoires lors des habituelles pêches d'été du hareng atlanto-scandien constituaient une gêne. C'était une nouvelle espèce pour l'Islande et il n'y avait pas de filière pour traiter cette ressource qui servait donc surtout à faire des farines. Puis certains petits opérateurs se sont rapidement mis à pêcher le maquereau à la ligne et s'en portaient bien. La plupart des navires pélagiques ont mis plus de temps à s'adapter, mais cela s'est fait quand même assez rapidement. On ne tardait pas à prendre conscience de la valeur de cette production qui allait donc au début à l'industrie minotière. Les grosses entreprises du secteur de la pêche islandaise, qui est verticalement très intégré, n'ont pas tardé à trouver des techniques pour traiter cette fois du maquereau destiné à la consommation humaine.

L'Islande s'adjudgeait elle-même un quota de 130 000 tonnes pour 2010 (comme cela avait été fait en 2009), ce qui a rendu furieux les producteurs de la Norvège et de l'UE. L'annonce de ce quota avait été faite avant la réunion de fin 2009 au cours de laquelle les pays producteurs décidaient de la répartition annuelle pour cette espèce. L'Islande espérait sans doute que ces pays tiendraient ainsi compte de sa nouvelle activité. Les pays producteurs



Senneur norvégien... La flotte comprend de nombreux opérateurs indépendants, souvent des entreprises familiales recrutant leurs équipages dans la communauté locale.

traditionnels ont fixé leurs attributions respectives à peu près comme d'habitude, tandis qu'à côté on pêchait quasiment sans aucune restriction. Le ministre des pêches des îles Féroé (Jacob Vestergaard) était confronté à des pressions croissantes pour faire comme l'Islande et fixer un quota autonome pour les Féroé au mépris des accords existant entre cet archipel, la Norvège et l'UE. Vestergaard subissait des pressions de deux côtés. Il y avait, d'une part, les opérateurs dépourvus de quota de maquereau qui voyaient avec envie cette abondante ressource inexploitée et avec inquiétude l'arrivée massive de ces pélagiques en quête de nourriture et qui allaient manger les juvéniles des espèces démersales qu'ils pêchaient habituellement : cabillaud, églefin, lieu noir. Il y avait, d'autre part, les opérateurs féringiens en place détenteurs de quotas sur le maquereau et qui ne souhaitent pas quitter les accords en cours.

Les Féroé aussi

Les autorités des Féroé ont finalement fait comme l'Islande et ont fixé leur propre quota, de 85 000 tonnes à prélever dans leurs eaux. Le poisson était assez facile à prendre et le quota était déjà consommé à l'automne. Les difficultés n'avaient pas manqué au cours de l'été : par exemple, des pêcheurs écossais furieux avaient empêché un navire pélagique féringien de débarquer sa production à Peterhead.

Le maquereau est une espèce commercialement très intéressante,

notamment sur le marché japonais, mais sa valeur dépend étroitement de sa teneur en matières grasses qui est au mieux pendant les mois d'hiver, lorsque les bancs ont migré clairement dans les eaux européennes et surtout norvégiennes. Les opérateurs norvégiens, féroïens et européens qui ciblent le maquereau ont des droits réciproques qui leur permettent l'accès à cette ressource dans les eaux norvégiennes au moment de l'année où sa valeur est optimale, l'accès aussi aux

Cette pêche auparavant largement dépourvue de règles était soumise, au fil des quinze dernières années, à un contrôle strict.

transformateurs norvégiens, lesquels surenchérissent sur les meilleurs lots qui iront approvisionner le marché japonais. L'Islande, par contre, n'a pas d'accès au maquereau d'hiver dans les eaux norvégiennes. Les grandes quantités qui ont été congelées cet été en Islande pour la consommation humaine iront donc aux marchés relativement moins rémunérateurs des pays d'Europe de l'Est. Et les opérateurs féroïens pourraient se trouver dans une situation où ils perdent l'accès à une pêcherie qui a constitué la base de leur activité.

Pour 2010, le CIEM/ICES (Conseil international pour l'exploration de la mer) recommandait un TAC (Total admissible des captures) de 572 000 tonnes ; mais il est évident que ce chiffre sera largement dépassé. Les débarquements des États côtiers concernés (Norvège, Féroé, UE) s'élèvent à 800 000 tonnes, à quoi on peut ajouter les 130 000 tonnes prises par l'Islande. Le CIEM/ICES a recommandé un TAC de 672 000 tonnes pour l'année prochaine. Il va de soi que ce chiffre sera de la même façon dépassé si on ne parvient pas à trouver un accord.

Les récriminations générées par cette guerre du maquereau ont été assourdissantes. Les responsables politiques de tous les pays concernés ont protesté profusément contre la situation. L'Islande a été couverte d'opprobre, les Féroé ont été condamnées pour ce qu'elles ont fait cette année. L'Islande, qui est toujours en proie à une profonde crise

économique, s'est défendue en proclamant qu'elle a bien le droit de prélever son poisson dans ses eaux nationales. Son ministre des pêches, Jón Bjarnason, a précisé à maintes reprises la position de son gouvernement : l'Islande peut justifier sa pêche au maquereau, qui va continuer. D'autres membres du gouvernement et du secteur de la pêche ont dit la même chose. De son côté, la Commissaire européenne à la pêche, Maria Damanaki, haussait le ton ; et en Norvège et en Écosse, de nombreux responsables politiques n'ont pas traîné pour condamner l'attitude de l'Islande et des îles Féroé. Les médias, qui n'étaient pas loin derrière, ont avidement répercuté les appels de députés écossais et de membres du Parlement européen pour un boycott des exportations islandaises et féroïennes.

L'argent qui est en jeu dans cette affaire n'est pas négligeable : on peut estimer à 600 millions d'euros la valeur de ces pêcheries de maquereau. Les ardeurs manifestées dans le débat sont donc compréhensibles, la colère de certains facile à sonder. Cette pêche auparavant largement dépourvue de règles était soumise, au fil des quinze dernières années, à un contrôle strict, essentiellement à l'initiative des opérateurs norvégiens craignant pour la pérennité de leurs marchés. On débarque encore ici où là quelques tonnes de maquereau au noir (des entreprises du Royaume-Uni font actuellement l'objet d'une enquête) ; mais en Norvège, aux Féroé et dans l'UE, la majorité des pêcheurs sont déjà passés douloureusement par une sévère restriction de leurs opérations sur le maquereau. On comprend donc aisément qu'il est particulièrement vexant de constater que, presque tout à côté, certains peuvent prélever la ressource pratiquement sans aucune restriction.

Méfiance

En Norvège particulièrement, on est très méfiant quant aux raisons qui ont incité l'Islande à autoriser une pêche de cette ampleur sur le maquereau. Les professionnels norvégiens estiment qu'ils se sont déjà auparavant brûlé les doigts à traiter avec les Islandais, par exemple lorsque des chalutiers islandais se sont mis à pêcher dans le Loophole (zone grise) de la mer de Barents et ont finalement obtenu un quota pour des espèces de fond sous

le nez des Norvégiens. Dans la course au merlan bleu, les navires pélagiques islandais se sont concentrés sur cette pêche pour établir un solide historique de captures en quelques années. Les Norvégiens estiment que, par cette tactique, les Islandais sont parvenus à obtenir une part injustifiée du TAC. Pour les navires pélagiques norvégiens, l'arithmétique est simple : céder 2 % du TAC de maquereau à un nouveau venu comme l'Islande cela revient à supprimer les revenus d'exploitation de deux senneurs norvégiens.

C'est un fait que l'Islande a frappé plusieurs fois dans le passé à la porte des États côtiers afin d'obtenir un quota de pêche pour le maquereau mais a trouvé constamment porte close au motif qu'il n'y avait pas de maquereau dans ses eaux nationales, qu'elle devait donc rester en dehors du club. L'Islande estime qu'elle a été exclue illégalement du club des producteurs de maquereau, tandis que la Norvège fait état de son long historique de captures sur cette espèce, lesquelles étaient à vrai dire marginales dans les années 1970.

Il y a donc des arguments compréhensibles et justifiés chez les diverses parties concernées, et il ne faut pas croire que tout est paisible et harmonieux au sein du club du maquereau. L'année dernière, il a fallu attendre plusieurs mois pour résoudre un différend entre l'UE et la Norvège, nettement à l'avantage de la Norvège selon les pêcheurs de l'UE.

Il n'est certainement pas facile de mener à bien des négociations. Sur d'autres stocks, le processus a été long et compliqué, l'accord bien difficile à obtenir. Pour le merlan bleu, par exemple, les pourparlers ont duré près de vingt ans. Il y avait le temps, jusqu'au moment où les sonnettes d'alarmes retentissent et que les professionnels eux-mêmes réclament discrètement des mesures pour sauver la ressource en péril.

Que se passerait-il si le capelan islandais changeait son parcours migratoire et que cela permettrait aux navires de la Norvège et de l'UE de se servir sur cette ressource inespérée sans aucune contrainte ? Les responsables politiques norvégiens et européens réagiraient-ils immédiatement afin de limiter les activités de leurs pêcheurs après avoir entendu les plaintes de l'Islande ? Cela ne semble pas évident ! Le gouvernement et les professionnels de l'Islande accepteraient-

ils la situation, hausseraient-ils les épaules avec résignation avant de procéder à une réduction du quota national afin de faire une place aux nouveaux arrivants ? Cela paraît une hypothèse encore plus farfelue !

Certains admettront en privé qu'on aurait dû, depuis bien des années, laisser entrer l'Islande dans le club des États côtiers producteurs de maquereau, avec un petit quota. On aurait alors disposé d'un cadre permettant de débattre de la soudaine floraison de maquereau dans les eaux islandaises. On dit aussi que l'Islande aurait pu obtenir une part du TAC de maquereau dès 2009 si ses propres négociateurs n'avaient pas refusé carrément toute transaction en dessous de 20 % de la production de la pêcherie dans laquelle ses navires venaient tout juste de se lancer.



Maquereaux tout frais, qui font l'objet d'une méchante querelle dans l'Atlantique-Nord.

Il y a donc des arguments compréhensibles et justifiés chez les diverses parties concernées, et il ne faut pas croire que tout est paisible et harmonieux au sein du club du maquereau.

De gros opérateurs

Le spectacle qu'offrent les opérateurs islandais prélevant à leur guise d'énormes volumes dans un stock partagé, dans une pêcherie dominée par un petit groupe de grosses entreprises, met à mal l'image d'un pays de pêche responsable qu'affectionne l'Islande. Au début de cette année, l'organisation qui représente les intérêts de ces armements clouait au pilori le ministre des pêches qui avait décidé d'accorder

La force ne prime pas le droit

La prise de bec entre l'UE et l'Islande à propos de maquereau souligne les difficultés des systèmes de droits d'accès fondés sur des historiques de captures, surtout lorsqu'il s'agit de stocks migrants. La dernière fois qu'il y avait eu un conflit avec l'Islande à propos de droits sur la ressource dans les eaux islandaises, le gouvernement britannique y avait envoyé des canonnières : ce fut la Guerre de la morue. Le conflit verbal actuel sur le maquereau soulève les mêmes questions. Qui a un accès prioritaire aux ressources halieutiques ? Les États côtiers et leurs communautés ou ceux qui peuvent se prévaloir d'historiques de captures ?

La récente migration de stocks de maquereaux dans ses eaux nationales donne-t-elle légitimement le droit à l'Islande de les exploiter et de fixer son propre quota ? La fédération des armateurs islandais dit que oui : « Ce maquereau se trouve dans nos eaux et en conséquence nous appartient ». Les Écossais qui ciblent les pélagiques ont alors demandé à l'Union européenne (UE) d'instaurer un blocus sur les navires et marchandises venant d'Islande et des Féroé, accusant ces deux pays de piller les stocks de maquereaux.

Il ne s'agit pas ici d'un nouveau combat du petit David contre le grand Goliath mais de puissants opérateurs industriels qui tentent de prélever tout ce qu'ils peuvent dans une ressource très intéressante. Leurs grands chalutiers pélagiques et senners sont sans doute la façon la plus efficace de capter ces gros arrivages de maquereaux et de les transformer en richesse via l'industrie minière et l'exportation vers des marchés très rémunérateurs. Ces opérations ne sont guère durables ni équitables.

L'accès à la ressource devrait avant tout se fonder sur la capacité des flottilles concernées à pratiquer une pêche qui soit durable à la fois sur le plan environnemental, social et économique. La pêche artisanale et ses activités de service à terre sont bien plus capables de générer de l'emploi local, d'approvisionner les marchés locaux et généralement de

un quota supplémentaire de lotte essentiellement aux petits bateaux et d'autoriser une pêche côtière d'été en dehors du système établi des quotas. Par contre, cette même organisation ne voyait apparemment aucun inconvénient à participer au prélèvement de plus de 100 000 tonnes de maquereau en dépit des avis des scientifiques.

Les stocks pélagiques de l'Atlantique-Nord constituent un ensemble complexe dont le fonctionnement n'est pas complètement connu. Il semble cependant qu'il existe une interaction subtile entre la montée en puissance cyclique d'une espèce tandis qu'une autre faiblit, entre les effets d'une petite modification de la température de la mer et l'alimentation disponible.

Compte tenu de ce que l'on sait déjà de la versatilité de ces stocks, on peut s'étonner après coup qu'on n'ait pas envisagé la possibilité d'une modification du parcours du maquereau et de cette robuste migration vers l'ouest. Cela s'est produit dans le passé, mais pas de notre temps. Il existe des preuves de la présence d'abondants bancs de maquereaux dans des fjords isolés de l'Islande, il y a un siècle. Actuellement le maquereau abonde en Islande et aux Féroé et on dit que des oiseaux marins sont affamés faute de

lançons. Il est très possible que le volume de cette masse de maquereaux en migration ait délogé les fragiles lançons. C'est apparemment ainsi que la nature fonctionne. Les espèces marines ne vivent jamais dans la stabilité, et se moquent bien de la Production maximale équilibrée (MSY) pour tous les stocks, cette idée tant aimée de bureaucrates en chambre. En fait, un stock se renforce au détriment d'un autre, et pour certains stocks cela peut se produire avec une régularité que l'on pourrait qualifier de prévisible, après coup.

Échantillonnages

Des études menées conjointement cet été par des organismes norvégiens, féroïens et islandais ont conclu qu'il y a du maquereau partout dans l'Atlantique-Nord. Les résultats des échantillonnages réalisés sur des chalutiers suggèrent un stock de 4,5 millions de tonnes tandis que les études acoustiques font entrevoir un stock de plus de 12 millions de tonnes. Le chiffre réel se situe certainement entre les deux évaluations car aucune de ces deux méthodes ne peut donner une réponse précise. Ces études ont également fait apparaître d'importantes concentrations de maquereaux nettement à l'ouest de la zone économique exclusive (ZEE) de

répartir les bénéfices de manière plus équitable. Ce type d'opérations permet une plus grande souplesse pour changer d'espèces cible, et l'empreinte écologique est plus discrète. Que ce soit dans les eaux communautaires (UE) ou ailleurs, la priorité devrait être d'assurer un accès suffisant aux stocks migrateurs et aux autres. Ce principe est applicable au thon en zones tropicales ou tempérées, au chinchard du Pacifique-Sud, au maquereau de l'Atlantique-Nord...

Il arrive fréquemment que des stocks commercialement intéressants ne respectent pas les frontières nationales. Du fait des variations de plus en plus imprévisibles du climat et de la température, les modes migratoires saisonniers du poisson sont tout autant difficiles à anticiper. Dans ces conditions, si on ne prévoit pas de pouvoir s'accorder sur le partage de l'accès à des ressources intéressantes, en tenant compte des intérêts des divers pays, des diverses flottilles, y compris de nouveaux venus comme l'Islande (dans le cas présent), alors il ne peut y avoir de certitude quant à l'avenir.

Il convient de trouver des voies nouvelles et justes pour l'attribution des droits d'accès aux stocks partagés afin d'assurer une durabilité à long terme et de préserver les droits des communautés côtières qui vivent de la pêche. *La force prime le droit et Premier arrivé, premier servi* sont de mauvaises maximes pour la répartition de ces droits, comme c'est le cas actuellement avec les historiques, les antécédents de captures. La démarche préconisée par le groupe des Verts au Parlement européen mériterait qu'on s'y intéresse sérieusement : l'accès prioritaire ne doit pas être donné à ceux qui pêchent le plus mais plutôt à des opérations de pêche qui contribuent le plus à l'économie locale, qui font le moins de dégâts dans l'environnement marin, qui distribuent le plus équitablement les avantages générés par l'exploitation du poisson sauvage.

— Brian O'Riordan
ICSF

l'Islande. On peut alors se demander jusqu'où le maquereau a pénétré dans la ZEE du Groenland et quelles implications cela pourrait avoir. Le rapport met en évidence ce que les pêcheurs disent depuis plusieurs années : les stocks de maquereaux se renforcent, les quotas ne sont pas en phase avec cette réalité, les avis des scientifiques pêchent par excès de prudence.

L'Islande réclame 20 % de la pêche de maquereau, ce qui n'est pas très réaliste étant donné ses maigres antécédents de captures sur cette espèce. Mais chaque année qui passe sans un accord rajoute à son historique et renforce progressivement son pouvoir de négociation. Pour les États côtiers, il est politiquement impossible qu'elle obtienne plus que les 5 % du TAC dont disposait jusqu'à cette année l'archipel des Féroé, jusqu'à ce que son gouvernement décide de faire passer d'un coup le quota local à 85 000 tonnes.

Lors de la dernière réunion à Londres, il était question de 3 % pour l'Islande. Cette offre a évidemment été rejetée : il y a un gouffre énorme entre 2 % et 20 %. On verra combien de temps il faudra pour parvenir à une sorte de consensus sur cette affaire, et s'il existe une réelle volonté d'y parvenir.

Pour le moment l'Islande n'est pas vraiment sous pression pour signer. Ce contentieux sur le maquereau concerne sans doute la demande d'adhésion de l'Islande à l'UE, mais c'est seulement un aspect parmi tous ceux qui devront être traités avant que le pays ne soit prêt à rejoindre éventuellement la Communauté européenne.

Pour le moment, le petit groupe d'armateurs qui harcèlent le gouvernement afin qu'il obtienne le quota le plus élevé possible fait aussi partie du puissant lobby qui est vigoureusement opposé à l'entrée dans l'UE.

Un jeu risqué

Pour l'Islande, c'est là un exercice de corde raide qui pourrait mal tourner. Les stocks de maquereaux se sont déjà déplacés vers le nord et vers l'ouest, et pourraient peut-être faire marche arrière. Certains en sont persuadés et disent que c'est seulement une question de temps. Il se peut également que, sous l'effet des prélèvements lourds et continus, les stocks s'amenuisent et n'aient plus besoin de migrer aussi loin vers l'ouest. Il n'y aurait plus alors de maquereau dans les eaux islandaises, et pas d'accord et pas d'accès dans les eaux des voisins.

Pour les autres parties concernées par cette guerre, le dossier est plus urgent. Une bonne partie de la pêche pélagique menée par des navires norvégiens et communautaires est certifiée par le Marine Stewardship Council (MSC), et les Féroé aussi ont pris leurs dispositions pour obtenir cette certification. Le MSC a certainement pris note de ce que le maquereau a été exploité très au dessus des niveaux recommandés par les scientifiques et a laissé entendre qu'il pourrait retirer sa certification si cette pêcherie n'est pas gérée de manière responsable. Les conséquences seraient désastreuses pour les exploitants et transformateurs qui cherchent à écouler leur production sur les marchés d'Europe de l'Ouest où l'écolabel est devenu une nécessité.

Il y aura sans doute finalement un accord et une sorte d'armistice dans cette guerre du maquereau. Au vu de ce qui s'est produit dans le passé lorsqu'on a tenté de ramener une paix fragile dans les conflits sur le hareng et le merlan bleu, on peut à coup sûr affirmer que, cette fois encore, ce sera un accord qui ne satisfera aucune partie. Les pêcheurs penseront que leurs gouvernements respectifs les ont laissé tomber, et les organisations professionnelles (d'armateurs et de pêcheurs) continueront à faire pression sur les autorités pour qu'elles obtiennent de meilleures conditions.

Tous ceux qui sont impliqués dans ce conflit ont des intérêts en jeu, et tous les gouvernements sont fortement sollicités par leur secteur de la pêche. Il y a aussi des intérêts nationaux en cause, et la fierté nationale : personne ne veut céder du terrain et retourner au pays pour expliquer pourquoi on revient à la maison avec si peu. La situation est donc bloquée. Si les diverses demandes (toutes justifiées d'une façon ou d'une autre) étaient mises bout à bout, on en serait à presque 200 % de la pêcherie de maquereau. Comme personne ne veut reculer, la solution n'est pas facile à trouver. Si ou quand on parviendra à un accord, la seule chose certaine est que personne ne reviendra de la table des négociations avec de quoi se vanter.

Auparavant, les gestionnaires des pêches n'envisageaient pas la possibilité d'une migration du maquereau vers l'ouest. Il apparaît maintenant que

les mécanismes de gestion actuels pour la gestion de stocks partagés très migratoires laissent beaucoup à désirer. Le système en place démontre la futilité de vouloir gérer dans le cadre des pavillons nationaux des stocks de poissons qui ignorent allègrement les frontières tracées par les Humains, d'autant plus que les professionnels de la pêche de tous les pays mettent évidemment la pression sur leurs représentants pour ne rien céder à la table des négociations.

Il serait présomptueux d'espérer une fin rapide et heureuse de la guerre du maquereau. On sait d'expérience tout le temps qu'il faut pour parvenir à trouver un accord et combien ces arrangements restent fragiles. On a vraiment besoin d'idées nouvelles, d'un cadre véritablement international pour répartir l'accès aux stocks partagés et bien gérer cette ressource. 

Pour plus d'information

www.bbc.co.uk/news/uk-scotlandhighlands-islands-11295989

Ce n'est pas un problème scientifique, dit un responsable du CIEM

www.time.com/time/world/article/0,8599,2014161,00.html

Prise de bec entre l'UE et l'Islande à propos de maquereaux

www.seafoodsource.com/newsarticledetail.aspx?id=4294998462

Damanaki entre dans la dispute

www.worldfishing.net/news101/icelandrejects-eu-mackerel-proposal

Guerre UE-Féroé-Islande

www.liu.is/english/

Fédération des armateurs à la pêche d'Islande

www.scottishpelagic.co.uk/

Association de la pêche pélagique écossaise

Petite pêche, mais importante

La Déclaration de Banjul de la société civile sur les moyens d'existence durables dans les pêches africaines, adoptée le 21 septembre 2010 en Gambie

Des représentant(e)s d'organisations de pêche artisanale, pêche à petite échelle et de la société civile de dix-sept pays africains se sont rencontrés à Banjul, en Gambie, le 21 septembre 2010, préalablement à la Conférence des Ministres africains de la Pêche et de l'Aquaculture (CMAPA) du 23 septembre 2010. La rencontre était organisée par la Coalition pour des Accords de Pêche Équitables, la Confédération Africaine des Organisations Professionnelles de la Pêche artisanale et la Fondation du Commonwealth. Cette rencontre fait partie d'un processus évolutif.

Contexte

1. Considérant les précédentes déclarations sur la pêche à petite échelle durable suivantes :
 - Déclaration d'Intention de Kilifi (2007),
 - Déclarations de la société civile aux chefs d'État du Commonwealth (2007, 2009),
 - Déclaration de Bangkok des Organisations de la Société civile sur la pêche à petite échelle (2008),
 - Déclaration de Windhoek de la Société civile du Commonwealth sur la gestion durable de la pêche au profit des communautés côtières de l'Afrique australe (2008),
 - Communiqué de Port of Spain [paragraphe 80] (2009 ;
2. Considérant le Plan d'Action du NEPAD pour le Développement de la Pêche et de l'Aquaculture adopté en 2005 par les Ministres lors du sommet *Poisson pour tous* qui s'est tenu à Abuja, Nigéria, en 2005, ainsi que le Code de conduite pour une pêche responsable de la FAO, en particulier les sections pertinentes pour la pêche artisanale et à petite échelle telles que l'article 6.18 ;

3. Considérant le processus mis en oeuvre par les organisations de pêche artisanale qui a mené à la création d'une organisation panafricaine d'organisations professionnelles de pêche artisanale et à petite échelle ;
4. Nous partageons les observations faites lors de la rencontre des experts de la pêche et de l'aquaculture qui s'est tenue à Banjul, en Gambie, les 20 et 21 septembre 2010, comme quoi une réforme est nécessaire au niveau politique, institutionnel et économique

... Une réforme est nécessaire au niveau politique, institutionnel et économique dans le traitement des enjeux de la pêche en Afrique.

dans le traitement des enjeux de la pêche en Afrique.

5. À la lumière de ces observations, les communautés de pêche artisanale et à petite échelle, et les organisations de la société civile qui leur sont associées, plaident pour une action urgente des gouvernements africains afin de soutenir le développement de la pêche artisanale et les processus de prise de décision qui lui sont associés, à travers un engagement direct des travailleurs de la pêche artisanale, leurs associations professionnelles et les autres organisations de la société civile dans les institutions d'éducation et de recherche.

À la suite d'un travail détaillé au sein de groupes de travail et d'une discussion plénière, les déclarations suivantes ont été adoptées par les organisations de la société

Cette Déclaration a été adoptée par des représentants de la société civile à Banjul, Gambie, le 21 septembre 2010

civile et les organisations et communautés de pêche artisanale et à petite échelle.

Les communautés de pêche artisanale et à petite échelle, ainsi que la société civile, souffrent aujourd'hui des effets du changement climatique, de la pêche industrielle et de la pêche illicite, non documentée, non réglementée (INN), qui se traduisent par des captures en diminution, des déplacements de communautés et la destruction des zones de pêche, ce qui affecte la stabilité sociale de régions entières.

L'approche actuelle purement économique de la gestion de la pêche, qui semble être adoptée par certains États africains, représente une menace pour le développement durable des pêcheries et moyens d'existence des communautés de pêche à petite échelle et artisanale pauvres et marginalisées.

Les participants ont souligné le grand nombre de bénéfices durables dérivant des activités de pêche artisanale et à petite échelle, en termes de sécurité alimentaire, de création d'emplois et de stabilité sociale. Les pêcheries artisanales et à petite échelle doivent dès lors recevoir une attention prioritaire par rapport à la pêche industrielle.

La contribution du secteur de la pêche artisanale et à petite échelle aux économies nationales a été soulignée dans l'article *Petit mais Puissant* de Pauly (2007). Par exemple, le secteur de la pêche artisanale et à petite échelle crée de l'emploi pour

plus de 12 millions de personnes, alors que le secteur de la pêche industrielle n'en crée approximativement qu'un demi million. Le coût en capital d'un emploi à bord d'un bateau de pêche artisanale et à petite échelle est entre 250 et 2 500 US\$, alors qu'un emploi créé par la pêche industrielle coûte entre 30 000 et 300 000 US\$. Chaque million de dollars investi dans des bateaux de pêche crée entre 500 et 4 000 emplois dans le secteur de la pêche artisanale, comparés à entre 5 et 30 emplois créés dans la pêche industrielle. Enfin, les chiffres de captures annuelles de la pêche artisanale pour la consommation humaine totalisent 24 millions de tonnes, comparées aux 29 millions de tonnes de la pêche industrielle. Même si ces données sont globales, nous pensons qu'elles s'appliquent également, pro rata, aux pêcheries africaines.

Le Plan d'Action du NEPAD pour le Développement de la Pêche et de l'Aquaculture en Afrique confirme la contribution importante du secteur de la pêche à la sécurité alimentaire de 200 millions d'Africains et fournit un revenu à plus de 10 millions de personnes engagées dans la capture, la transformation et le commerce du poisson. Le Plan note également que ces bénéfices sont menacés du fait que l'exploitation des stocks halieutiques est en train d'atteindre ses limites.

Recommandations

Les organisations de la société civile et les organisations et communautés de pêche artisanale et à petite échelle sont conscientes des points du Plan d'Action du NEPAD pour le Développement de la Pêche et de l'Aquaculture en Afrique ; et nous réitérons notre volonté de travailler en partenariat avec les gouvernements africains et les autres acteurs pour la mise en oeuvre de ce plan.

Nous encourageons les gouvernements à travailler avec les communautés de pêche artisanale et les autres acteurs afin de développer une stratégie globale pour protéger et promouvoir les intérêts des communautés de pêche artisanale et à petite échelle et pour soutenir nos actions au niveau du Comité des Pêches de la FAO (COFI).

Nous reconnaissons également et soutenons le rôle des media dans l'aide qu'ils apportent en termes de sensibilisation, ainsi que pour promouvoir

YANN YVERGNIAUX ET MIKE WALKER



Des représentants du Liberia et de la Sierra Leone discutent du contenu de la Déclaration de Banjul.

la transparence et faire entendre la voix du secteur de la pêche artisanale et à petite échelle.

Prenant en considération la contribution des organisations de pêche artisanale et à petite échelle au développement national, nous attendons :

- a. Une plus grande implication dans les processus de prise de décision, et dans les programmes de suivi, contrôle et surveillance (SCS), en tant que parties prenantes des organisations de pêche gouvernementales, régionales et internationales et de leurs projets,
- b. Plus de transparence et un accès libre des communautés de pêche artisanale et à petite échelle et de la société civile aux informations pertinentes pour la gestion de la pêche et des ressources marines (entre autres, les données scientifiques, les données sur les licences de pêche et sur les accords de pêche),
- c. L'appui des gouvernements pour le développement d'un instrument international visant à protéger les droits des communautés de pêche artisanale et à petite échelle à travers le monde,
- d. Des efforts concertés de la part des gouvernements africains et de la communauté internationale pour garantir les droits d'accès aux ressources, les droits relatifs aux activités après capture et à un prix juste, ainsi que les droits humains des communautés de pêche artisanale et à petite échelle, notamment l'égalité hommes-femmes,
- e. Une plus grande reconnaissance de la contribution des communautés de pêche artisanale et à petite échelle à la sécurité alimentaire, et au tissu économique, politique, social et culturel des pays africains,
- f. Un appui des gouvernements et de la communauté internationale pour le renforcement des capacités, l'éducation, la santé, les moyens et infrastructures de communication pour les communautés de pêche artisanale et à petite échelle.

Nous nous engageons à coopérer avec différents acteurs afin d'atteindre les objectifs et d'entreprendre les actions mentionnées ci-dessus, en particulier à travers l'organisation d'une conférence internationale, pour assurer que les

- ADEPEG-CPA, Mamayawa Sandouno, République de Guinée
- Agence de Presse Sénégalaise (APS), Assane Dème, Sénégal
- Alvaro Eresfache, Togo
- CAOPA / FNP, Sidahmed Ould Abeid, Mauritanie
- CAOPA, El Hadji Abdoulaye Coume/Chérif Younouss Ndiaye, Sénégal
- CAOPA, Gaoussou Gueye, Sénégal
- CAOPA/FENACOPECI
- Gnaba Egni Léon, Côte d'Ivoire
- CERAD International, Yovo Komla
- CITA, Alfu El Haji Sene Cisse, Guinée-Bissau
- CITA, Osman Balde/Ibrahim Kebe, Sénégal
- CITA, Pape Sacko, Mali
- Coastal Links, Christian Adams, Afrique du Sud
- Daily Newspaper, Saikou Jammeh, Gambie
- Dawda F. Saine, Gambie
- Eco-Ethics, O Keyo Benards, Kenya
- El-Molo Forum, Christiana Saiti Louwa, Kenya
- Fenapeche, Eustache Allaro, Bénin
- FPT/CAOPA, Paul Amouye, Togo
- GAMFIDA, Baboucar Boyang, Gambie
- Gunjur Environment Group (GEPADG)/ Commonwealth Human Ecology Council (CHEC), Badara N Bajo/ Pa Ebrima Kunta/ Amie Seka Touray, Gambie
- ICSF, Mamadou Niasse, Sénégal
- Jade/SYFIA, Étienne Tasse, Cameroun
- Journalist, Wudie Bakie Konwa, Sierra Leone
- Kalipso/Oceanyka Vassen Kauppaymuthoo, Maurice
- LAFA, Annette Johnson/Alfred Ni Kawreh/ Theresa Gaway, Liberia
- Liberia Artisanal Fisheries Association (LAFA), Fojama Joe Brown, Liberia
- Masifundise, Naseegh Jafeer, Afrique du Sud
- Pechecops, Ahmed Mahmoud Cherif, Mauritanie
- REJOPRAO, Adama Mane, Guinée-Bissau
- REJOPRAO, Emeka Umejei, Nigeria
- REJOPRAO, Inoussa Maiga, Burkina Faso
- REJOPRAO, Jedna Deida, Mauritanie
- REJOPRAO, Lamissa Sangare, Mali
- REJOPRAO, Mama-Adama Keita, République de Guinée
- REJOPRAO, Naby Zakaria Bamgoura, République de Guinée
- REJOPRAO, Papa Adama Mbodji, Sénégal
- ROPA-GVB, Malam Dabo, Guinée-Bissau
- SLAFU, Thomas Spencer /Thomas O' Turay, Sierra Leone
- Tedak Fisheries Cooperative of Nigeria, Ahmed A Muhammed, Nigeria
- The Voice Newspaper, Amadou Bali, Gambie
- TVM+, Soya Watt, Mauritanie
- UNPAG/CAOPA, El hadj Issiaga Daffe, République de Guinée

communautés de pêche continuent à bénéficier des ressources de pêche marines et continentales qui sont notre héritage commun.

Cette déclaration lie les organisations de pêche artisanale et à petite échelle et les organisations de la société civile dont la liste est reprise dans le cadre ci-dessus. 3

Pour plus d'information



<http://www.camfa-cso.org/FR/>

Notre poisson, notre avenir, Portail des organisations de la société civile

www.nepad.org/foodsecurity/fisheries/about
NEPAD-Pêche

Établir des partenariats

Partenariats appropriés, gestion souple et approche écosystémique contribuent à renforcer les droits des pêcheurs en mer Rouge

14

Que peut faire la communauté internationale pour soutenir efficacement la pêche artisanale et à petite échelle ? C'est l'un des dossiers que traite actuellement le Comité des pêches (COFI) de la FAO. Le COFI a pour mission d'identifier pour cela des mécanismes internationaux appropriés. La voie a été tracée par les recommandations faites à l'occasion de la Conférence internationale sur la pêche artisanale qui s'est tenue en octobre 2008 à Bangkok et d'une série d'ateliers organisés cette année

- Protéger les écosystèmes essentiels pour la pêche (mangroves, embouchures, estuaires),
- Réglementer les engins de capture et établir des temps de fermeture de la pêche,
- Prévoir des plans de gestion qui seront élaborés et mis en œuvre avec la participation conjointe des pêcheurs artisans.

La Déclaration du Costa Rica et les recommandations issues de la Conférence de Bangkok affirment que les droits humains des communautés de pêcheurs sont indivisibles si l'on veut parvenir à une pêche responsable et durable, et fondamentaux pour garantir les droits politiques, civils, sociaux et culturels de ces populations. Mettre tout cela en pratique dans la pêche artisanale et à petite échelle constitue un réel défi pour de nombreux gouvernements. Certains pays pensent que les libertés octroyées par les droits humains déstabiliseraient le système actuel de gestion qui attribue des droits de pêche via des licences et crée des aires marines protégées (AMP). Certains pays considèrent que ces droits humains sont une menace pour le contrôle exercé par l'État et déstabiliseraient son autorité sur les communautés de pêcheurs et les ressources dont elles disposent.

La Déclaration du Costa Rica et les recommandations issues de la Conférence de Bangkok affirment que les droits humains des communautés de pêcheurs sont indivisibles si l'on veut parvenir à une pêche responsable et durable.

pour l'Asie, l'Afrique, l'Amérique latine et les Caraïbes.

La Conférence de Bangkok a mis en évidence la notion de droits humains qui constitue un facteur primordial pour parvenir à un développement durable de la pêche artisanale. Cela a été réaffirmé récemment dans une Déclaration de la société civile présentée par CoopSolidar à la FAO lors de l'atelier du Costa Rica (voir *Après Bangkok*, p. 41) et qui demande notamment de :

- Reconnaître une participation pleine et entière des communautés de pêcheurs pour une pêche durable,
- Reconnaître le droit d'accès à la terre et à l'eau,
- Optimiser les avantages sociétaux à travers une approche écosystémique,
- Supprimer la pêche industrielle dans la zone côtière,

Approche écosystémique

Dans ce contexte, une intervention dans le secteur de la pêche au Soudan financée par l'Union européenne (UE) permet d'éclairer les esprits. Elle illustre bien les avantages qu'on peut attendre d'une promotion des droits humains pour la pêche artisanale. Ce projet met en œuvre une approche écosystémique dans la pêche (AEP) via la cogestion et montre que, là où existe une réelle participation

Cet article a été écrit par **Gareth Johnstone** (garethmjohnstone@yahoo.co.uk), PhD (King's College, Londres), qui a étudié les droits de propriété et le capital social au Mozambique, et **Rouja Johnstone** (roujaj@hotmail.com) de johnstoneconsult.eu

des communautés de pêcheurs à la gouvernance des pêches, cela permet de renforcer les droits des pêcheurs, cela leur donne plus de possibilités d'agir pour une gestion durable de leurs pêcheries.

Situé au nord-est de l'Afrique, le Soudan est le pays le plus étendu et l'un des plus diversifiés de ce continent. Il représente à lui seul un peu plus de 8 % de sa masse continentale. La variété du climat et des zones d'habitat se reflète dans la variété des écosystèmes : forêt tropicale humide au sud, savane semi-tropicale puis zone aride au nord. Le moins connu et sans doute le moins compris de ces écosystèmes est la mer Rouge qui offre d'importantes ressources aux populations côtières : pêche, tourisme, transports, recherche pétrolière...

La mer Rouge fait partie de la Vallée du Rift et constitue une étroite voie maritime orientée sud-est sur environ 2 000 km, sur une largeur moyenne de 280 km. C'est un écosystème marin tropical complexe et unique, riche d'une grande diversité biologique et d'un endémisme élevé. La mer Rouge beigne dix États et fait partie des régions prioritaires Global 200 du WWF car elle contient des assemblages géographiquement distincts de communautés et d'espèces. Entre l'Égypte au nord et l'Érythrée au sud, le Soudan exerce sa juridiction sur un peu plus de 750 km de côtes et sur une zone économique exclusive (ZEE) de 91 600 km².

Cette côte est caractérisée par des lagunes bordées de mangroves et d'herbiers. Ses récifs coralliens sont considérés comme les plus diversifiés de la mer Rouge (récifs frangeants, récifs barrière extérieurs, atolls...). Malgré la modeste amplitude des marées (0,5 m), de faibles courants, un upwelling pas très riche en nutriments, des températures de l'eau élevées (20-33°), une forte salinité (39-56‰) et pas d'apport permanent d'eau douce, la partie soudanaise de la mer Rouge compte environ 200 espèces de coraux mous ou durs, 300 espèces de poissons osseux, une cinquantaine de requins et de raies, un millier d'espèces d'invertébrés. Cette côte offre aussi des lieux où viennent s'alimenter et se reproduire le dugong menacé d'extinction, des tortues marines et aussi des oiseaux migrateurs et autochtones.

La pêche est pratiquée essentiellement par de petits producteurs dans les criques et récifs proches du rivage avec des

embarcations et méthodes de capture traditionnelles, notamment des lignes à main et des filets maillants. Ils ciblent des espèces coralliennes qui représentent 80 % d'une production annuelle de 1 500 tonnes. Leurs embarcations ouvertes, en bois ou en fibre de verre, de construction locale, sont propulsées à la voile ou par un moteur hors-bord. La majorité des quelque 600 unités mesurent de 5 à 7 m. Le nombre de ces pêcheurs est estimé à environ 2 000. Ils sont connus collectivement sous le nom de Beja, une ancienne tribu nomade d'origine hamitique qui habite la région orientale

La mer Rouge beigne dix États et fait partie des régions prioritaires Global 200 du WWF car elle contient des assemblages géographiquement distincts de communautés et d'espèces.

désertique du Soudan, de l'Érythrée et de l'Égypte depuis plus de 4 000 ans. La pêche n'est pas très ancrée dans la tradition beja ; elle est considérée comme activité de subsistance saisonnière, d'appoint aux occupations pastorales et agricoles.

Faible consommation

La demande locale pour les produits de la pêche est faible et les débouchés sont donc restreints, ce qui freine évidemment le développement des entreprises. La consommation annuelle par habitant au Soudan est de 1,4 kg, l'une des plus basses de la région. Elle est de 14,2 kg en Israël, de 9,9 kg en Arabie saoudite, de 25,1 au Yémen. La pêche est certes une source importante de revenus pour les communautés côtières, mais sa contribution au produit intérieur brut (PNB) est bien modeste : moins de 3 %. Les principales ressources sont les transports maritimes et le pétrole.

Des mécanismes visant à attirer et faire participer des pêcheurs à la vie du secteur ont été mis en œuvre il y a une vingtaine d'années, avec la constitution de coopératives destinées à aider deux projets bénéficiant de l'appui de la FAO et de l'ODI (Overseas Development Institute du Royaume-Uni). Ces deux interventions passaient par l'Administration publique de la pêche en mer Rouge, avec pour objectif l'augmentation de la production. Elles subventionnaient les intrants nécessaires (nouveaux équipements, carburant,

glace...), et en garantissant l'achat du poisson pour une revente et distribution à prix modéré. Les coopératives facilitaient sans doute les activités de ces projets mais n'avaient qu'un impact limité pour la défense des droits des pêcheurs et leur implication dans les problèmes de gouvernance.

Depuis la fin des années 1980, le secteur de la pêche n'a obtenu que peu d'investissements et de soutiens, avec comme conséquence une contraction des services et budgets publics, une perte de personnel expérimenté, des infrastructures physiques médiocres et des capacités institutionnelles limitées. Ne recevant qu'une aide réduite de l'État, les coopératives se sont effondrées et les pêcheurs sont tombés sous la dépendance de commerçants locaux pour toutes leurs fournitures : glace, alimentation, carburant, prêts (avec des conditions de remboursement qui les ont maintenus endettés). Les communautés ont bien peu de possibilités pour défendre leurs droits, influencer les politiques et participer à la gestion des pêcheries. Tout cela fait que leur revenu et leur production restent faibles.

Pour contribuer à solutionner le malaise du secteur, l'intervention de l'UE a construit un consensus sur les principaux objectifs de gestion de la pêche et a développé des partenariats entre l'État, les commerçants et les pêcheurs. Un Groupe de coordination de la pêche en mer Rouge (RSFCG) a été créé dans le cadre du Ministère de l'agriculture. Il

fonctionne comme un forum consultatif représentant les institutions publiques chargées des ressources halieutiques. On y trouve l'Université de la mer Rouge, l'Administration des pêches, l'Institut de recherche des pêches, le Ministère du Plan et des Finances, la Coordination de l'aide humanitaire (HAC) et les agences de sécurité. Ce RSFCG a lancé plusieurs groupes de cogestion, ce qui a fait que l'État, le secteur privé et les communautés de pêcheurs doivent partager des responsabilités.

Pour impliquer les communautés dans la gestion des pêches, il faut renforcer les capacités, ce qui s'est fait via un programme de pêche expérimentale. De nouvelles technologies et techniques (palangre, pièges, moulinets, hameçons circulaires, GPS, sondeurs) ont été testées ; et diverses données ont été collectées sur les pêcheries et leurs exploitants. Cela inclut une démarche ParFish (méthodologie d'évaluation participative des stocks de poisson) qui a permis de sensibiliser les personnes concernées et a facilité les discussions sur les aspects de la cogestion. Cette démarche rassemble les institutions publiques, les pêcheurs et les commerçants pour tester, collecter et analyser les données. Elle permet de promouvoir les droits des pêcheurs dans la définition des régimes de gestion les plus appropriés pour parvenir à une pêche durable.

Un groupe de cogestion, représentatif des pêcheurs, des commerçants, des scientifiques et des gestionnaires, a été constitué pour s'occuper de la gestion des poissons récifaux. Il a décidé d'appliquer des mesures de gestion fondées sur le marché afin de limiter l'effort de pêche durant les périodes de frai pour certaines espèces commerciales.

Le concombre de mer

Le dispositif de cogestion appliqué au concombre de mer (holothurie) constitue actuellement un modèle pour le Soudan. L'exploitation commerciale de cette espèce a été arrêtée en 2009 sur la base des données fournies au Soudan par la PERSGA (Organisation régionale pour la conservation de l'environnement de la mer Rouge et du golfe d'Aden). Cette fermeture a créé des tensions qui ont conduit à l'organisation d'un atelier où l'on a identifié les principaux objectifs de gestion et débattu d'une feuille de route

GARETH JOHNSTONE



Pêcheur soudanais présentant un concombre de mer.
Une démarche ParFish facilite une évaluation participative des stocks.

précisant les moyens d'amélioration de la gestion de cette ressource. Elle propose un plan en dix points qui prévoit la levée de l'interdiction de récolter le concombre de mer s'il y a un accord entre les commerçants, les pêcheurs et l'État pour limiter l'effort de pêche et collaborer pour la collecte et le partage des données durant une année de pêche expérimentale.

Les parties concernées ont accepté de limiter le nombre de commerçants et de pêcheurs intervenant dans cette pêcherie, de même que les lieux et périodes de récolte. On a procédé pour cela à l'enregistrement et au marquage des embarcations, à la délivrance de permis. Les commerçants soutiennent cette initiative en finançant le coût des observateurs officiels qui restent dans chaque camp de traitement pour collecter des données. Cela a permis d'améliorer les opérations, notamment avec l'interdiction d'utiliser le bois de la mangrove, le respect de tailles minimales et une meilleure sélectivité des espèces. L'Administration procède actuellement à un collectage d'informations sur les captures pour avoir une idée plus précise des coûts opérationnels et des avantages sur cette pêcherie. Ces arrangements font que les coûts de gestion et les avantages sont répartis entre les membres du partenariat, lesquels ont identifié les mesures appropriées qui permettront de résoudre certains problèmes en matière de commercialisation, de production et aussi d'équité.

Les services de sécurité sont également impliqués dans le processus, malgré les hésitations du début. Ils relèvent du pouvoir fédéral et surveillent tous les mouvements et activités dans l'État (*wilayat*) de la mer Rouge. Tous les pêcheurs doivent obtenir un permis de sortie maritime avant d'aller en mer. Le partenariat a fait appel aux services de sécurité et les a incité à partager une partie de cette responsabilité avec d'autres intervenants, y compris les communautés de pêcheurs. Cet exemple soudanais montre bien qu'il est important de mettre en place des mécanismes officiels permettant aux communautés de participer efficacement à la gestion et à la pérennisation de leurs pêcheries. À ces mécanismes doivent évidemment s'ajouter un renforcement des capacités et le dialogue entre pêcheurs, scientifiques et

Administration afin que tout le monde comprenne mieux le fonctionnement de l'écosystème concerné et partage son savoir. Grâce à une gestion souple et à la consolidation du partenariat, on pourra expérimenter divers types de régimes, prendre les décisions dans la transparence sur la base de données connues de tous. On pourra ainsi identifier les mesures de contrôle qui s'imposent et qui seront mises en œuvre d'un commun accord entre toutes les parties prenantes.

Cet exemple soudanais fait également bien ressortir l'importance des droits humains, l'importance d'une acceptation

Cet exemple soudanais fait également bien ressortir l'importance des droits humains, l'importance d'une acceptation par les institutions publiques d'une évidence, à savoir que l'État ne peut pas gérer à lui tout seul les pêcheries...

par les institutions publiques d'une évidence, à savoir que l'État ne peut pas gérer à lui tout seul les pêcheries, que les pêcheurs et les commerçants ont un rôle central à jouer si l'on veut parvenir à une pêche responsable et durable. Les partenariats et les mécanismes ainsi établis n'ont pas déstabilisé la gestion fondée sur des droits qui donne de nouveaux accès à la ressource ; ils ont au contraire consolidé cette démarche. Ils n'ont pas non plus ébranlé l'autorité de l'État qui a sans doute vu sa tâche facilitée pour assurer une meilleure gouvernance du secteur de la pêche artisanale et à petite échelle. 

Pour plus d'information

www.fao.org/fi_shery/countrysector/FI-CP_SD/en

FAO - Profils des pêches par pays : Soudan

marf.gov.sd

Ministère des ressources animales et de la pêche, République du Soudan

Présentation

Le site du Comité local des pêches du Guilvinec en France a deux ans et propose plus de 600 articles

Le Pays Bigouden est un petit territoire de 400 km² et 60 000 habitants dont les racines remontent loin dans le temps. On retrouve sur les sites archéologiques des coquillages et des arêtes de poissons qui témoignent de l'intérêt alimentaire porté par nos ancêtres aux ressources marines. Aujourd'hui, cela se traduit par 1 000 pêcheurs dont dépendent 4 300 emplois directs, grâce à une production de 40 000 tonnes pêchées par 250 bateaux. Ces derniers sont répartis en trois catégories : à la côte on trouve la

mais aussi à l'extérieur. Il faut pouvoir toucher chaque pêcheur de base et la société en général, dont l'opinion est aujourd'hui primordiale pour l'avenir de l'activité de la pêche en mer.

Dans les années 1980 et 1990, les élus du Comité avaient mis en place un journal papier trimestriel appelée *Kelaouenn Ar Mor* en langue bretonne et *Nouvelles de la mer* en français. Au début des années 2000, ce journal a disparu, essentiellement pour des questions de coût. Les responsables du Comité avaient alors décidé d'utiliser la presse locale pour faire passer les messages aux pêcheurs et à la société. Cette méthode est toujours utilisée, mais elle connaît des limites : place comptée dans les journaux, intérêt des journalistes parfois mitigé sur un sujet considéré comme important par le Comité... À partir de 2008, l'utilisation simple, peu coûteuse, efficace et fiable d'un site web s'est imposée. Le nombre de lecteurs s'est mis à croître avec régularité, passant de quelques centaines à plusieurs milliers de connections chaque mois.

La première ambition est d'informer directement tous les pêcheurs du Comité des pêches.

petite pêche (5-10 m), entre 15 et 50 milles la pêche côtière (12-18 m), au large jusqu'à 200 milles les bateaux hauturiers (20-24 m). Plus de 200 de ces navires appartiennent à des propriétaires embarqués, les autres à de petits armements locaux.

Le Comité des pêches du Guilvinec, dont l'origine remonte à 1946, est maintenant régi par une loi française de 1991. Elle établit que les Comités locaux sont des institutions à base syndicale, paritaire (les armateurs et les matelots sont représentés), soumises à une élection générale tous les quatre ans. Les finances proviennent directement des marins par une taxe parafiscale obligatoire. Le Comité a pour mission principale de défendre les intérêts majeurs des pêcheurs : droits sociaux, économiques et humains. Dans ces conditions, les élus du Comité ont toujours été préoccupés par la circulation de l'information à l'intérieur de la structure

Les objectifs

La première ambition est d'informer directement tous les pêcheurs du Comité des pêches. Chacun d'entre eux finance personnellement la structure professionnelle par une taxe prélevée par l'État et reversée au Comité chaque année en plusieurs fois. Elle correspond à un prélèvement de 0,86 % sur les ventes brutes effectuées par chaque navire du Pays Bigouden. Le service minimum que le Comité et ses élus doivent accomplir c'est de donner aux pêcheurs-payeurs une information quotidienne sur les actions menées en leur nom. Ils savent que le site met en lumière leur vie maritime, qu'il la valorise et qu'il essaie de préparer leur avenir.

Cet article a été écrit par **René-Pierre Chever** (rene-pierre.chever@wanadoo.fr), Secrétaire général du Comité local des pêches du Guilvinec, France, Membre de l'ICSF

Le deuxième objectif est de remplir la mission fixée par la loi de mai 1991. Son article 5 stipule que les Comités doivent réaliser des actions en matière économique et sociale pour les membres des professions concernées, en particulier pour l'information. La future loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche qui va entrer en vigueur au début de l'année 2012 prévoit dans son article 21 que les Comités départementaux des pêches devront assurer auprès des entreprises et de leurs salariés une mission d'information et de conseil. L'État français insiste beaucoup sur la circulation de l'information parce que des pêcheurs informés sont la base de toute nouvelle politique, acceptable et acceptée. Ce n'est pas forcément très judicieux pour un État d'insister sur la nécessité de l'information. Cela peut permettre de contester son action et d'organiser une résistance passive ou active à son encontre. En France, il faut constater avec satisfaction que c'est prévu par la loi : on peut s'en réjouir tout en restant très vigilant.

Le troisième but du site du Comité des pêches est de contribuer à installer dans l'opinion publique l'idée simple qu'en Europe, en France et dans un territoire comme le Pays Bigouden, la pêche maritime a encore un avenir. La plupart des hommes ou des femmes politiques, globalement parlant, considèrent que la pêche est une activité ancienne qui n'a plus d'intérêt aujourd'hui dans une société « moderne ». Un des dirigeants de la Banque mondiale n'a-t-il pas dit en 2008 à Bangkok : « La pêche n'existe plus en Europe ; c'est devenu uniquement un grand marché des produits de la mer pour le reste du monde » ! Cette vision fantasmagorique est corroborée par le résultat de la politique européenne qui vide les ports de pêche en payant la casse des bateaux au prix fort. Cette hallucination devient collective, jusque dans les ports de pêche du Pays Bigouden où les maires des communes portuaires mettent toute leur énergie dans le développement du tourisme et des ports de plaisance, alors que la pêche représente dix fois plus d'emplois que les navires de tourisme. Certaines Ong environnementalistes s'y mettent aussi en considérant les pêcheurs comme des prédateurs des ressources halieutiques ou des ennemis des habitats marins, qu'il faut



Lancé en 2008, le site du Comité local des pêches du Guilvinec informe les pêcheurs et renforce leur réseau de relations.

éradiquer au plus vite. De nouveaux acteurs arrivent sur la mer, souvent avec des droits nouveaux et puissants. On peut compter parmi eux les environnementalistes avec la mise en place de réserves marines, les énergéticiens qui veulent implanter des éoliennes ou des hydroliennes en mer, les extracteurs de sable pour la construction, des déchetteries maritimes comme les zones de clapages...

Vision locale, vision globale

Face à ce déferlement d'attaques en tout genre, les pêcheurs et leurs organisations doivent démontrer qu'ils ont encore un avenir, faire la preuve qu'ils sont capables de bien gérer leurs ressources, faire comprendre qu'ils sont des écologistes à leur façon, faire admettre qu'ils contribuent à la souveraineté alimentaire de l'Europe et de la France, faire reconnaître qu'ils sont dépositaires d'une culture maritime inégalée, faire comprendre qu'ils sont les mieux placés pour les territoires liés à la mer vivent dignement de leurs ressources propres. Le site du Comité des pêches, par les multiples liens qui se sont développés pendant ces deux ans, contribue à donner une image plus juste des pêcheurs.

Le quatrième souhait des responsables du Comité des pêches est de mettre en contact à travers le web des mondes qui ne se connaissent pas. Le site s'est mis en lien au fil du temps avec de nombreux autres sites amis : Comité régional des pêches

maritimes, Comité de Bassin d'Emploi, Coalition pour des accords de pêche équitables (CAPE), Collectif Pêche et Développement, l'Encre de mer. Chaque jour il y a obligation d'avoir un nouveau reportage. Les rédacteurs participent à des réunions sur la pêche, rencontrent d'autres pêcheurs, discutent avec des environnementalistes, croisent des administrations locales, se réunissent avec l'Agence des aires marines protégées, rejoignent des représentants de l'État, échangent avec des élus du Parlement européen. Le mode d'écriture est donc très réactif : il s'agit plus d'être un chroniqueur de la vie réelle, quotidienne des pêcheurs qu'un écrivain au long cours, un historien ou un universitaire. Le but est de donner vie à des gens invisibles dont l'existence se passe sur la mer, loin des terriens. Le secrétaire général du Comité, sensibilisé à ces questions de circulation de l'information, s'est jeté à l'eau le premier. Il a été rejoint par les jeunes chargés de mission embauchés au Comité sur des questions particulières. Chacun se répartit la tâche en fonction de ses disponibilités ou des sujets à traiter. Les pêcheurs en mer, pour le moment, sont ceux qui rédigent le moins d'articles. Pourtant certains disposent d'un plume acérée et écrivent d'une belle façon : on reconnaît immédiatement leurs articles car ils ont un sens du raccourci et de la formule inégalable, la capacité extraordinaire d'aller directement au cœur du sujet. Quelques élus du Comité s'y mettent aussi progressivement. L'ambition des rédacteurs est de donner la parole directement aux pêcheurs, soit par l'écrit, soit par la photo ou la vidéo. On s'est aperçu au cours de ces deux années que certains pêcheurs photographiaient tout, les poissons, leur travail de pêcheur, les oiseaux, les autres bateaux, la mer, les tempêtes, le ciel, la nature maritime dans toute sa splendeur. Leur œil a trente ans d'expérience en mer : c'est un superbe vivier avec des richesses patrimoniales inconnues et uniques que le Comité local des pêches entend sauver et mettre à la disposition de tous.

Pour mettre en place cet outil de communication, le Comité local des Pêches a décidé de se rapprocher d'une jeune équipe rassemblée en association locale, Torr-Penn Production. Ses quelques membres avaient l'habitude de travailler

avec un logiciel particulier, Spip (Système de publication pour un Internet partagé). C'est un logiciel libre, facile à utiliser pour les rédacteurs et surtout aisé à syndiquer avec d'autres sites de la même communauté. Il ne restait plus qu'à se faire une place dans cette toile gigantesque grâce au nom de domaine comitedespêches-guilvinec.fr, à un espace dédié propre à notre site : un serveur. Pour quelques centaines d'euros, le site Internet venait de naître. La mise à jour rédactionnelle est automatisée : les rédacteurs sont donc complètement autonomes, ce qui est parfait pour des apprentis journalistes doublés d'apprentis webistes. Nous arrivons maintenant à 10 000 visiteurs uniques par mois.

Les articles n'hésitent pas à faire des pieds de nez aux pouvoirs en place. Parfois dérangeants pour les administrations ou les pouvoirs locaux, ils apportent toujours un point de vue de pêcheurs. Le ton de certains peut être corrosif, mais pour ne pas freiner la dynamique de la mise en ligne quotidienne, le contrôle se fait à posteriori : à peine sur le site, l'article est lu par le président ou un vice-président en même temps que des élus du Comité. Il y a en plus une relecture permanente par de nombreux « amis » qui n'hésitent pas à faire des commentaires, à préciser un point. Les lecteurs peuvent également répondre directement à un article. Ce genre d'outil est transposable partout, et on peut imaginer la mise en réseau future de sites web de pêcheurs et d'organisations de base. Ces blogs-sites pourraient être de vrais passeurs d'informations entre deux mondes (mer-terre) qui ne se connaissent pas. Les sites « amis » des grandes organisations ne sont pas inintéressants ; ils sont au contraire indispensables pour avoir une vision globale des problèmes. Il faut simplement qu'ils soient complétés par une vision locale, quotidienne et pertinente. Les pêcheurs ont de multiples talents, on ne peut pas les empêcher de devenir aussi des apprentis journalistes. 3

Pour plus d'information



www.peche-dev.org/

Collectif Pêche et Développement

comitedespêches-guilvinec.fr/

Comité local des pêches du Guilvinec

À la Frankenstein

Les États-Unis s'apprêtent à autoriser du saumon transgénique, ce qui pourrait avoir des répercussions mondiales

Le 25 août 2010, l'Autorité américaine de régulation des médicaments et des aliments (FDA) des États-Unis annonçait qu'elle envisageait de donner son autorisation pour un saumon transgénique destiné à la consommation humaine. Ce serait dans le monde le premier animal transgénique à entrer dans la chaîne d'approvisionnement alimentaire. Une telle décision poserait de très sérieux problèmes aux communautés de pêcheurs et aux consommateurs aux États-Unis et à travers le monde.

Le saumon Atlantique en question a été génétiquement modifié par AquaBounty Technologies pour produire des hormones de croissance tout au long de l'année, ce qui, selon cette entreprise, lui permettra de grandir deux fois plus vite. Cela est obtenu en combinant artificiellement des gènes d'hormone de croissance issus d'un saumon du Pacifique non apparenté (*Oncorhynchus tshawytscha*) avec un promoteur du gène de la protéine antigèle de la loquette.

AquaBounty prévoit de fertiliser leurs œufs de saumon transgénique sur l'île du Prince Édouard au Canada, d'élever le saumon dans des bassins enclavés à terre au Panama puis de le transformer et de l'expédier aux consommateurs américains. Ces conditions ont été présentées par la firme pour obtenir l'autorisation initiale, mais ce n'est là qu'un début pour AquaBounty. Comme l'a déclaré son directeur général lors d'une audition publique à la FDA, la firme entend bien développer ses opérations aux États-Unis et à travers le monde, notamment près des grands centres de population. Malgré cela, la FDA se contente d'étudier les dangers environnementaux potentiels des opérations situées au Canada-Panama-États-Unis et non pas les répercussions globales cumulées des projets de commercialisation

à grande échelle. Chaque phase du processus peut présenter des risques particuliers locaux mais, si l'on prend en compte l'ensemble du tableau, les dangers pour l'environnement sont bien plus lourds.

La FDA pense autoriser pour la consommation humaine ce saumon transgénique dans le cadre d'une procédure contestable prévue pour de nouveaux produits vétérinaires et non pas un nouvel aliment. Cette procédure permet de limiter les données qui sont rendues publiques. AquaBounty peut prétendre en effet qu'une bonne part des données relatives à ce saumon transgénique est sa propriété privée et doit donc rester

Une telle décision poserait de très sérieux problèmes aux communautés de pêcheurs et aux consommateurs aux États-Unis et à travers le monde.

un secret. En plus, si la firme reçoit le feu vert, les nouvelles installations d'élevage pourraient être construites comme locaux destinés à la fabrication d'un produit pharmaceutique, ce qui allègerait encore l'enquête environnementale.

Biodiversité menacée

S'il s'échappait dans la nature, ce saumon transgénique constituerait un sérieux danger pour la diversité biologique, en particulier pour la viabilité du saumon sauvage Atlantique. Des saumons s'échappent régulièrement des élevages et se mélangent au poisson sauvage, ce qui affaiblit les populations sauvages. Le saumon Atlantique figure désormais sur la liste des espèces menacées aux États-Unis, en partie du fait de problèmes génétiques

Cet article a été écrit par **Eric Hoffman** (EHoffman@foe.org), Campagne sur les politiques de biotechnologie, Amis de la Terre, États-Unis

et de santé causés par son métissage avec du saumon d'élevage sorti des cages en filets. Si le saumon génétiquement modifié pour grandir plus vite que le saumon sauvage sort de son enclos, il va mettre en danger la santé et la pérennité des populations de saumons sauvages. D'après des travaux de recherche effectués à l'Université de Perdue, États-Unis, si seulement 60 individus transgéniques se mêlaient à une population sauvage de 60 000 individus, cette population sauvage

pratiquait parfois le cannibalisme. Les effets que du saumon OGM affamé et agressif pourrait avoir dans les écosystèmes naturels et les chaînes alimentaires locales de la nature n'ont pas encore été étudiés.

Les gens d'AquaBounty disent que leur poisson sera stérilisé, mais même leurs propres données admettent que jusqu'à 5 % des œufs pourraient rester fertiles. La firme déclare que les commandes déjà reçues sont de l'ordre de 15 millions d'œufs, c'est-à-dire que, dès le départ, on pourrait avoir jusqu'à 750 000 poissons fertiles qui s'échappent et créent de sérieux dégâts dans l'environnement. Encore plus ennuyeux est le fait que AquaBounty aura encore besoin de mâles et de femelles fertiles pour fertiliser leurs œufs transgéniques.

L'impact éventuel d'une autorisation de ce saumon transgénique sur la santé humaine constitue une réelle préoccupation. Il en résulterait notamment une utilisation encore plus forte d'antibiotiques au cours de son élevage, ce qui pourrait augmenter encore la résistance des bactéries à ces médicaments. En termes de poids, le saumon d'élevage est l'animal qui reçoit le plus d'antibiotiques ; et il en faudrait sans doute encore plus pour le saumon transgénique d'AquaBounty car, du fait de sa production constante d'hormones de croissance, il serait moins solide et donc plus sujet aux affections.

Les scientifiques ont fait remarquer également que les propriétés physiques de ces animaux (érosion des mâchoires, inflammation tissulaire, taux élevé d'hormones de croissance, taux faible de bons acides gras...) pourraient les rendre impropres à la consommation. Mais ni AquaBounty ni la FDA n'ont mis ce poisson transgénique à la disposition d'experts indépendants pour des tests de sécurité. Dans ce cas, la FDA fait preuve d'irresponsabilité en affirmant qu'il n'y a aucun risque à consommer ce poisson.

Ce n'est qu'un début

Le problème ne se limitera pas aux États-Unis. Au début, AquaBounty exportera ses menaces environnementales au Canada et au Panama seulement, mais la firme prévoit de développer par la suite ses installations auprès des grands centres urbains à travers le monde. Elle a aussi l'intention de demander une autorisation pour du

L'impact éventuel d'une autorisation de ce saumon transgénique sur la santé humaine constitue une réelle préoccupation.

serait décimée au bout de soixante générations. Ce résultat est provoqué par « le gène de Troie » : un avantage physique spécifique dans un organisme par ailleurs moins vigoureux produit une dissémination du gène puis un affaiblissement et finalement un effondrement de l'espèce. Une autre étude publiée par le gouvernement canadien en 2004 a démontré que la cohabitation de saumon naturel et de saumon OGM au laboratoire avec un faible apport nutritionnel a provoqué un effondrement de la population étudiée et son extinction totale parce que le saumon OGM était plus agressif et

ERIC HOFFMANN/FOE



Une manifestation organisée par les Amis de la Terre-États-Unis, le Centre for Food Safety, Food and Water Watch et Ben & Jerry's Ice Cream.

tilapia, de la truite et de l'omble arctique transgéniques. Ces produits auraient une croissance plus rapide et une meilleure résistance au froid et aux maladies.

Le développement du poisson OGM c'est le développement assuré de l'aquaculture industrielle et le déclin pour les familles et les communautés de pêcheurs à travers le monde. Les nouvelles caractéristiques introduites dans ces poissons ne seront pas un bien public, contrairement à une meilleure alimentation ou une réduction de l'empreinte écologique. Les traits retenus par AquaBounty pour son saumon transgénique visent à accroître au mieux ses profits. Il en résultera une industrialisation encore plus poussée de la production de poissons.

Des poissons OGM à croissance plus rapide, plus résistants au froid et aux maladies n'ont d'intérêt qu'à l'échelle industrielle. Cela permet d'enfermer encore plus d'individus dans des cages en dur ou des filets ; et AquaBounty demandera le prix fort pour ses œufs, emportera ses profits tandis que les dégâts sur l'environnement seront ailleurs à la charge d'autres gens. Ce poisson est breveté et AquaBounty en est l'unique propriétaire. Des aquaculteurs pourront lui acheter des œufs mais n'auront pas de droits sur le poisson d'origine et ses caractéristiques particulières, pas plus que l'agriculteur n'a de droits sur les graines de maïs achetées à Monsanto. Que se passera-t-il lorsque ce poisson OGM s'échappera et se croquera avec une population sauvage qu'il délogera peut-être ? Par analogie avec le brevetage des plantes, on pourrait dire qu'AquaBounty reste propriétaire du poisson qui file dans le libre océan et de sa descendance. La firme pourrait aussi poursuivre en justice, pour violation de brevet, le pêcheur qui prendrait ce poisson dans la nature ou l'élèverait sans savoir.

Heureusement la FDA n'a pas encore pris une décision finale et les citoyens manifestent pour qu'elle abandonne cette idée d'autorisation à AquaBounty. Elle a reçu du public 171 645 commentaires qui s'élèvent contre un éventuel feu vert accordé à ce saumon pour la consommation humaine. Elle a reçu des lettres signées par plus de 300 organisations de défense de l'environnement et de la santé publique, de chefs cuisiniers, de restaurants et de

Agissez maintenant !

Aujourd'hui appelez la FDA ou écrivez-lui pour dire NON au saumon transgénique !
FDA – Centre de médecine vétérinaire
Tél : 240-276-9300
Courriel : ASKCMV@fda.hhs.gov

Adresse :

Communications Staff (CVM)
Food and Drug Administration
7519 Standish Place
HFV-12
Rockville, MD 20855
États-Unis d'Amérique

communautés tribales disant qu'il ne faut pas laisser passer ce saumon OGM. Une manifestation organisée par les Amis de la Terre-États-Unis, le Center for Food Safety, Food and Water Watch et Ben & Jerry's Ice Cream a eu lieu devant la Maison Blanche pour demander au Président Obama de dire à son Administration de ne pas autoriser ce poisson dangereux.

Ce saumon d'AquaBounty serait le premier animal transgénique de la planète à recevoir une autorisation pour la consommation humaine, et cela créerait un terrible précédent. Cette firme a d'autres poissons transgéniques en préparation dans ses ateliers et d'autres entreprises s'activent sur d'autres animaux transgéniques (porcs rejetant moins de phosphore dans le lisier, vaches immunisées contre la maladie de la vache folle). Elles attendent pour aller de l'avant suivant ce qu'il adviendra de la demande d'AquaBounty pour son nouveau saumon. Il faudrait que la FDA entende aussi la voix des pêcheurs à travers le monde. Ils vont subir les conséquences de l'incursion dominatrice de technologies coûteuses, non vérifiées et non contrôlées dans le secteur de la pêche.

Partout dans le monde, les gouvernants doivent dire clairement que l'Administration américaine prendrait une décision inopportune et irresponsable en laissant passer ce saumon dans la consommation humaine, tout en exportant les dégâts environnementaux vers d'autres pays. Ces autres pays devront dire clairement qu'ils ne laisseront pas le poisson transgénique venir mettre en danger leurs poissons sauvages et leurs aquaculteurs traditionnels.

Pour plus d'information



www.salmonnation.com/fish/gefish.html
Saumon transgénique

www.aquabounty.com
AquaBounty Technologies

[www.fda.gov/NewsEvents/
PublicHealthFocus/ucm224089.htm](http://www.fda.gov/NewsEvents/PublicHealthFocus/ucm224089.htm)
**Auditions publiques de la FDA sur le
saumon atlantique transgénique**

Le chalut chahuté

Les pêcheurs indiens et sri lankais ont défini un mode de coexistence dans la baie de Palk, théâtre de vieilles concurrence

24

Arrêtez de chaluter dans l'année ! C'est l'ultimatum que les pêcheurs sri lankais de la province du Nord lançaient aux pêcheurs indiens de l'État du Tamil Nadu lorsque des représentants des deux pays se sont rencontrés à Chennai du 22 au 24 août 2010 afin d'élaborer une formule qui leur permettrait d'opérer ensemble paisiblement dans la baie et le détroit de Palk.

Finalement les pêcheurs indiens acceptaient (à contrecœur) de tenir compte de cet ultimatum et de respecter les restrictions suivantes en attendant que le chalut ne soit plus utilisé dans

Depuis le début de la guerre civile au Sri Lanka en 1983, les pêcheurs du Tamil Nadu des quatre districts riverains de la baie et du détroit de Palk (Ramnad, Pudukottai, Tanjavur, Nagapattinam) ont bravé les arrestations, l'emprisonnement et même les balles pour opérer de l'autre côté. Plus d'une centaine d'entre eux ont perdu la vie, pris dans des tirs croisés entre Tigres Tamoul et Marine sri lankaise. Quelques milliers ont été détenus pendant des semaines ou des mois dans des prisons ou des camps. Des centaines de bateaux ont été endommagés ou saisis, ce qui a entraîné la faillite de plusieurs propriétaires. Et pourtant des bateaux du Tamil Nadu continuent à s'activer de l'autre côté de la frontière.

La réalité c'est qu'il existe une flottille importante mais dont l'activité est sérieusement limitée par divers facteurs : baisse des captures, faible productivité, jours de pêche restreints, frénésie de la course au poisson lors des 70 à 100 jours autorisés... Comme les lieux de pêche sont limités (et épuisés) du côté indien, la flottille s'en va jusque devant les côtes sri lankaises où l'eau est peu profonde et extrêmement poissonneuse. Elle fait du côté sri lankais ce qui serait inacceptable dans les eaux indiennes. En matière de gestion des pêches c'est un échec patent.

Le réseau ARIF

C'est dans ce contexte qu'une mission de conciliation de pêcheurs indiens a été organisée en mai 2004 par l'Alliance pour la libération des pêcheurs innocents (ARIF) qui est un réseau composé de syndicats et associations de pêcheurs indiens, d'Ong venant en aide aux pêcheurs des deux pays arrêtés pour avoir franchi la frontière maritime. L'ARIF reçoit le soutien de la SIFFS (Fédération

Les opérations transfrontalières des pêcheurs du Tamil Nadu dans la baie de Palk ont constitué un gros casse-tête pour les deux pays depuis près de trente ans.

la baie de Palk : a) Réduire les jours de pêche à deux par semaine, avec un maximum de 70 jours au cours de l'année, b) rester à au moins 3 milles nautiques de la côte sri lankaise pour éviter de détruire les filets des petits bateaux et les coraux, c) réduire le temps de pêche dans les eaux sri lankaises à douze heures par sortie, d) établir du côté indien un système de contrôle et de sanction en cas de non respect. Cet accord sera réexaminé et d'autres mesures seront prises lorsque les pêcheurs indiens se rendront à leur tour au Sri Lanka dans quelques semaines.

Les opérations transfrontalières des pêcheurs du Tamil Nadu dans la baie de Palk ont constitué un gros casse-tête pour les deux pays depuis près de trente ans.

Cet article a été écrit par **V. Vivekanandan** (vivek.siffs@gmail.com), Conseiller pour la Fédération des sociétés de pêcheurs de l'Inde du Sud (SIFFS), Membre de l'ICSF

des sociétés de pêcheurs de l'Inde du Sud). La mission avait également bénéficié de la collaboration d'Ong au Sri Lanka, notamment NAFSO (Solidarité nationale dans la pêche) et SEDEC (Centre de développement social et économique).

Le dialogue établi en mai 2004 était utile en ce sens qu'il a fait ressortir au premier rang la question du chalut et forcé les propriétaires de chalutiers du Tamil Nadu à envisager un avenir où le chalutage serait sérieusement restreint ou remplacé par des méthodes de pêche plus respectueuses de l'environnement. On a également compris qu'il fallait réduire la flottille chalutière pour pouvoir survivre dans les eaux indiennes. Cela a débouché sur une proposition de programme de rachat, de nombreux propriétaires déclarant être prêts à liquider leur chalutier contre une indemnisation satisfaisante.

Cet accord de mai 2004 n'a pas été suivi de beaucoup d'effets à cause du tsunami de décembre 2004 dans l'océan Indien et du travail de reconstruction dans les deux pays. Et du fait de l'escalade dans la guerre civile au Sri Lanka en 2006, de nombreux pêcheurs de la province du Nord sont devenus des personnes déplacées.

Avec la fin de la guerre civile en mai 2009, commençait une phase nouvelle : le problème de la pêche transfrontalière ne pouvait plus passer pour une simple sous-produit de ce conflit. À mesure que les pêcheurs sri lankais revenaient chez eux et redémarraient leurs activités, le contentieux avec les chalutiers indiens réapparaissait. Au milieu de l'année 2010, des Sri Lankais en colère coulaient deux chalutiers indiens devant les côtes de Mannar.

Bientôt apparaissaient de chaque côté des signaux forts pour demander une reprise du dialogue de 2004. Cette fois, ce serait au tour des Sri Lankais de venir en Inde. Le ministre sri lankais des pêches était personnellement très en faveur de cette initiative et décidait d'envoyer des observateurs pour accompagner les pêcheurs. Le Département des pêches du Tamil Nadu acceptait également d'envoyer des observateurs à la réunion. Le 16 août 2010 arrivait donc à l'aéroport de Trichy au Tamil Nadu une délégation sri lankaise de 24 personnes :

délégués de pêcheurs de trois districts (Jaffna, Killinochi, Mannar), membres d'Ong, observateurs officiels, journalistes. Pendant quatre jours, ces gens ont visité Rameswaram, Jagadapattinam, Kottapattinam et Nagapattinam, rencontré des groupements de pêcheurs, visité les principaux sites de débarquement dans la baie de Palk. Les visites sur le terrain ont déclenché un bel enthousiasme dans les communautés de pêcheurs du Tamil Nadu et bénéficié d'une couverture médiatique sans précédent. Le leader de la délégation sri lankaise, Soorya Kumar, un pêcheur de Wadamarachi, district de Jaffna, a souligné les liens forts qui unissent les pêcheurs des deux pays, tout en faisant remarquer la nature inacceptable des opérations des chalutiers indiens.

Ces rencontres ont mis en évidence les difficultés des pêcheurs sri lankais et corrigé l'impression selon laquelle les seules victimes étaient les pêcheurs du Tamil Nadu. Les réactions des pêcheurs indiens étaient encourageantes. Ceux de Rameswaram admettaient ouvertement le préjudice causé aux Sri lankais par les chalutiers indiens. Ils acceptaient qu'il était de leur devoir de trouver une solution équitable, en ajoutant qu'il leur fallait une aide de l'État, une indemnisation, un nouveau moyen d'existence avant de pouvoir abandonner leurs chalutiers.

L'atelier

Après les visites sur le terrain, le 20 août, a commencé au Centre international de St. Thomas Mount à Chennai un atelier de trois jours sur le thème *Pêcher ensemble dans la baie de Palk*. Une trentaine de leaders de pêcheurs des quatre districts du Tamil Nadu qui bordent la baie de Palk y assistaient.



Frontière maritime entre l'Inde et le Sri Lanka.
Dans ces parages, des pêcheurs risquaient l'arrestation.

Dans leurs déclarations d'ouverture, les représentants des deux bords ont évoqué à nouveau certains des problèmes déjà mentionnés lors des réunions sur le terrain, en nuancant parfois quelques aspects du problème de la pêche transfrontalière. Le deuxième jour a été entièrement consacré à l'élaboration d'une formule capable de résoudre le problème. Les deux parties se sont réunies séparément pour clarifier leurs idées. Les Indiens espéraient réactiver la formule de 2004 et pouvoir ainsi continuer à envoyer leurs chalutiers dans les eaux sri lankaises moyennant les mêmes restrictions, tout en discutant avec le gouvernement central et celui du Tamil Nadu pour trouver une solution à long terme à la question du chalutage. Les pêcheurs indiens étaient prêts à réduire de trois à deux les jours de pêche hebdomadaires ; les pêcheurs sri lankais voulaient l'arrêt complet des chalutiers au bout de trois mois.

Les pêcheurs indiens estimaient qu'il était impossible de se conformer à un délai si court. Les pêcheurs sri lankais disaient que, si on ne fixait pas un délai raisonnable, les pêcheurs indiens ne seraient peut-être pas pressés d'aller débattre avec le gouvernement pour préparer un plan de sortie de crise. Ils faisaient remarquer qu'on avait

réglementation à appliquer durant cette période. Cela a été plus difficile que prévu. Les Sri Lankais ont d'abord suggéré que les chalutiers indiens continuent à pêcher trois jours dans la semaine mais en ne dépassant pas la frontière maritime de plus de quatre milles. Les pêcheurs indiens trouvaient cette exigence inacceptable car ils perdraient de ce fait l'accès à leurs lieux de pêche habituels situés plus près de la côte sri lankaise. Ils préféraient une limite opérationnelle de trois milles à partir de la côte sri lankaise, ce qui leur permettrait de prendre un peu de poisson et en même temps de ne pas endommager les filets des petits pêcheurs sri lankais avec leurs chaluts. Ils acceptaient en contrepartie de réduire les jours de pêche.

Au bout de longues discussions, au troisième jour de l'atelier, un « accord » a été mis au point et présenté en plénière aux deux parties pour approbation et signature. L'invité d'honneur pour la séance de clôture était S.W. Pathirana, Directeur général des pêches du Sri Lanka. La partie indienne était représentée par K. Sellamuthu, Directeur des pêches du Tamil Nadu, lequel était présent seulement en tant que « observateur ». M. Pathirana a reçu l'accord au nom du gouvernement sri lankais et accepté de traiter ce document dans le cadre de la législation nationale. Le texte disait d'ailleurs clairement que « les propositions seront présentées pour examen aux deux gouvernements concernés. La décision gouvernementale sera définitive. »

Enfin les Indiens ont accepté un délai d'un an ...

demandé aux Indiens d'arrêter leurs chalutiers dès mai 2004, que six années s'étaient écoulées sans aucun changement. Finalement les Indiens ont accepté un délai d'un an, sans trop savoir comment ils parviendraient à respecter cet engagement. On espérait que ce délai permettrait aussi aux chalutiers indiens de prouver qu'ils sont capables d'opérer de façon raisonnable sans causer de tort aux Sri Lankais. Les discussions vont continuer lorsque les deux parties se retrouveront à Colombo.

Une fois cette question de délai résolue, on est passé aux détails de la

Pour un arrangement équitable

Pour que cet accord fonctionne, il faudra de toute évidence l'appui des deux gouvernements. La Marine sri lankaise devra être vigilante, mais sans interférer avec les opérations des chalutiers indiens s'ils respectent leurs engagements. Le gouvernement central et les autorités du Tamil Nadu devront aider les pêcheurs indiens par un ensemble de mesures appropriées destinées à résoudre le problème de la flottille chalutière. Il faudra également bien gérer les autres types de pêche pour faire en sorte que les pêcheurs des deux pays aient un accès équitable aux ressources de la baie de Palk. Pour une bonne gestion des pêcheries dans cet espace, la *coopération* entre pêcheurs indiens et sri lankais est le maître mot. 3

EPHREM/SIFFS



Lors de la rencontre de Chennai, la délégation sri lankaise demandait l'arrêt des chalutiers au bout de trois mois. Un délai d'un an a finalement été accepté.

Pour plus d'information



arrest-fishers.icsf.net

Arrestation et détention de pêcheurs

nafsoonline.blogspot.com/2010/08/sri-lankan-tn-fishermen-talks.html

Blogspot de NAFSO

www.siffs.org/.%5CBooks%5Cfishing_for_favour.pdf

Chercher une faveur, récolter une leçon : Rapport de la mission de conciliation

www.himalmag.com/read.php?id=4707

La pêche aux solutions

Après le tsunami

Le système traditionnel de tenure maritime en vigueur dans l'archipel de Juan Fernández a survécu au tsunami

28

Un jour d'octobre 1704, le *Cinque Ports*, navire corsaire de 16 canons, arrive à l'île inhabitée de Más a Tierra, située à environ 415 milles des côtes chiliennes, afin de s'approvisionner en nourriture et en eau. Sur place, le pilote Alaxander Selkirk se querelle avec le capitaine Thomas Stradling à propos du mauvais état du bateau. Finalement Selkirk, un Écossais au mauvais caractère, est laissé sur l'île avec un mousquet, de la poudre, quelques outils de menuisier, un couteau, une Bible, des habits et du cordage. Il sera récupéré par un autre bateau quatre ans et quatre mois plus tard. Daniel Defoe

imposante beauté, constituant une mosaïque de crêtes volcaniques et de ravins à la végétation dense, avec de nombreuses plantes endémiques. En 1935, l'archipel est classé Parc national par le Chili ; en 1977 il est classé Réserve de biosphère par l'UNESCO, faisant ainsi partie du patrimoine naturel de l'Humanité. Le seul lieu habité en permanence est San Juan Bautista (environ 770 habitants), situé dans la baie de Cumberland sur la côte nord de l'île de Robinson.

Les opérations de pêche ont lieu essentiellement autour de Robinson Crusoe et de Santa Clara. Huit à dix bateaux travaillent à Selkirk où les pêcheurs résident avec leurs familles entre fin septembre et la mi-mai. Quelques pêcheurs vont aussi sporadiquement aux Desventuradas, plus au nord. Le plan général des bateaux (pointus aux deux bouts, 8-11 m) n'a pratiquement pas changé depuis au moins 1915, et rappelle les baleinières du XIX^{ème} siècle. La plupart ont été construits sur Robinson Crusoe avec du bois local et équipés de moteurs hors-bord de 15 CV. Les casiers sont en bois aussi et boîtés avec un mélange de poisson blanc et de chair de murène.

... Les abondants stocks de langouste constituent la base de l'économie de l'île, ou plus précisément de l'archipel de Juan Fernández.

s'est inspiré de cette histoire pour créer le personnage de Robinson Crusoe. Au cours de ces années de solitude, Selkirk avait appris à utiliser les ressources de l'île : racines, chèvres sauvages, langouste...

Deux siècles plus tard, les abondants stocks de langouste constituent la base de l'économie de l'île, ou plus précisément de l'archipel de Juan Fernández. Más a Tierra est devenue île Robinson Crusoe et Más Afuera (à 100 milles plus à l'ouest) île Alejandro Selkirk, pour rappeler à la fois le personnage de roman et le personnage réel. Ces îles correspondent aux sommets de deux éléments d'une impressionnante chaîne de monts sous-marins qui s'élèvent des profondeurs abyssales du Pacifique sud-est, s'étirant sur environ 230 milles dans un axe est-ouest. Les paysages sont rudes et d'une

Histoire

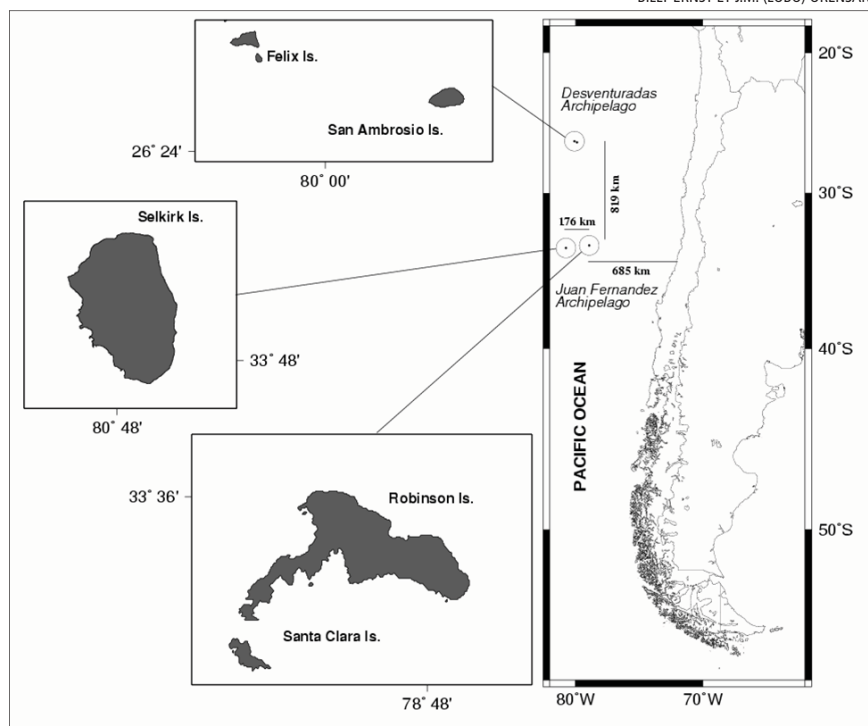
La pêche commerciale remonte au XIX^{ème} siècle. La pêche moderne a pris forme à partir de l'entrée en activité d'une entreprise française en 1914, pour une bonne part grâce à l'utilisation de moteurs. Avant 1959, les pêcheurs travaillaient pour les *apatronados* (entreprises de pêche). Les derniers *apatronados* ont subsisté jusque vers la fin des années 1970, et depuis lors tous les pêcheurs travaillent en indépendants. Les deux premiers bateaux construits pour ces artisans étaient appelés précisément *Libertad* et *Independencia*.

Cet article a été écrit par **Billy Ernst** (biernst@udec.cl), Département d'Océanographie, Université de Concepción, Concepción, Chili, **Julio Chamorro** (juliochamorro.solis@gmail.com), **Pablo Manríquez** (pablo10andres83@hotmail.com), Syndicat des travailleurs indépendants de la pêche artisanale, Juan Fernández, Chili, **J M (Lobo) Orensanz** (lobo@u.washington.edu), Centre national de la Patagonie, Puerto Madryn, Argentine

En 1964 s'était constituée une coopérative qui a regroupé environ 90 % des pêcheurs, mais elle a sombré huit ans plus tard et a été officiellement liquidée en 1980. C'était le résultat d'une mauvaise gestion administrative et d'un climat politique hostile à l'esprit coopératif. Lorsque le Chili est revenu à la démocratie, les pêcheurs se sont organisés en « syndicats » mais restaient sous la dépendance économique d'intermédiaires qui consentaient des avances d'argent et de diverses fournitures avant le début de la saison de pêche. En 1999, un groupe de pêcheurs a lancé une petite entreprise privée avec le soutien d'un organisme public et d'une Ong dans le but de faciliter la commercialisation et de se passer des intermédiaires. Depuis quelques années,

il existe en effet un système efficace et non écrit, établi par la tradition, lequel a permis depuis des décennies de limiter l'importance de la flottille, de réglementer l'accès à la ressource même s'il n'y a pas de dispositif de contrôle officiel en ce sens. Chaque pêcheur ou membre d'une famille de pêcheurs peut « posséder » un certain nombre de lieux de pêche appelés *marcas* où on mouille un seul casier à langouste. La plupart de ces endroits ont été découverts et revendiqués au fil des décennies, et on en localise d'autres à l'aide d'instruments technologiques comme le sonar. On identifie ces *marcas* en s'alignant sur des repères topographiques, et chaque pêcheur connaît par cœur l'emplacement de ses endroits et ceux des autres. L'usage et le transfert des droits relatifs aux *marcas* sont

BILLY ERNST ET J.M. (LOBO) ORENSANZ



L'archipel de Juan Fernández, au large de la région Centre du Chili.
Ces îles vivent essentiellement de la pêche à la langouste.

le principal syndicat s'est mis à vendre ses langoustes à l'exportation afin d'améliorer et de stabiliser les prix en entrant directement sur les marchés européens.

En principe, la pêche est gérée par l'application centralisée de la réglementation (tailles minimales, temps de fermeture, respect des femelles grainées...). Mais, comme disait Antoine de Saint-Exupéry dans *Le Petit Prince*, l'essentiel est invisible pour les yeux. En matière de droits d'exploitation de la mer,

définis par des règles internes informelles mais bien établies. Les *marcas* ne sont pas vendues mais peuvent être transférées avec le bateau lorsque celui-ci fait l'objet d'une vente. Des membres d'une famille peuvent aussi en recevoir en héritage ; et elles sont souvent prêtées à d'autres sous divers arrangements. Si un pêcheur se trouve dans l'impossibilité d'exploiter ses *marcas*, il est prévu que d'autres le feront ; mais ces *marcas* retourneront à leur « propriétaire » lorsque celui-ci reprendra la pêche. Ce

système traditionnel complexe et très structuré est très bien respecté. Dans le cadre d'un projet initié par le syndicat de Juan Fernández, nous avons dressé la carte de toutes les *marcas* autour des îles de l'archipel à l'aide du GPS et relevé les noms de leurs titulaires. Près de Robinson Crusocé et de Santa Clara, il y en avait 3 762.

Jusqu'à une date très récente, l'Administration a complètement ignoré ce système de tenure maritime ; et les apports scientifiques aux organismes de gestion des pêche se sont limités à des projets discontinus d'évaluation des stocks et à des modèles d'équilibre débouchant sur des recommandations en matière de TAC (totaux admissibles de captures). L'introduction d'un TAC dans cette pêcherie signifierait qu'on passe d'un système informel mais très structuré de tenure territoriale à des mesures d'attribution de quotas qui déstabiliseraient probablement l'équilibre social.

Conscient de la nécessité de mieux se renseigner en la matière, le syndicat de Juan Fernández a décidé d'élaborer ses propres indicateurs d'évaluation des stocks et des performances de la pêcherie. Les pêcheurs se font une idée de l'abondance du stock d'après l'importance des prises par casier et par sortie. Cette forme de CPUE (captures par unité d'effort) peut constituer un indicateur naturel que les pêcheurs sont capables d'observer et de comprendre par eux-mêmes. Pour le suivi et l'analyse et l'élaboration des avis scientifiques et techniques, il faut un processus qui parte de la base. Grâce à une collaboration entre le

sont le résultat de ce processus déboucheront sur des stratégies de gestion fondées sur des modes de décision simples.

Au petit matin du 27 février 2010, la vie calme et presque idyllique de l'île de Robinson Crusocé et de ses pêcheurs s'est arrêtée : trois vagues successives de tsunami, hautes de 12-15 m, frappaient la baie de Cumberland, dévastant les parties exposées de San Juan Bautista. Le flot a progressé horizontalement sur environ 300 m, atteignait une hauteur maximale de 20 m. Il y a eu 16 morts et près de cinquante familles ont été affectées. Les infrastructures communautaires ont subi de sérieux dégâts : la salle municipale, la poste, le détachement des garde-côtes, un gymnase, le bureau des espaces verts, le cimetière, des églises, des clubs de sport, le musée et la bibliothèque, la maison de retraite, des équipements de communication ont été complètement détruits. C'est quasiment un miracle que le tsunami ait laissé de côté le village de pêcheurs temporaire de l'île de Selkirk. Les vagues sont passées plus au sud ; si le tsunami avait touché l'île, les conséquences auraient été dévastatrices car les logements sont construits près de la plage au débouché d'une gorge profonde. L'inspection des infrastructures et de la flottille après la catastrophe faisait apparaître des dégâts dans les deux anses de pêche (au nord et au sud). Les hangars et les treuils qui servaient à l'échouage des bateaux étaient entièrement détruits ; les installations de l'association de pêcheurs, construites à la fois dans la peine et dans la fierté, avaient été balayées : disparus les bureaux, disparue la salle d'exposition pour les produits de la mer, disparus les cinquante box où ils mettaient leur équipement. Le vaste atelier bien tenu du constructeur de bateaux était totalement détruit. Sur les 41 bateaux basés à Robinson Crusocé, 8 étaient complètement perdus, 11 étaient endommagés ; et le tiers des moteurs hors-bord était aussi perdu. La perte des bateaux et de leur équipement représentait la somme de 500 000 dollars.

Cinquante minutes avant que le tsunami ne frappe l'île de Robinson Crusocé, le centre du Chili avait été secoué par un séisme de magnitude 8,8, produisant des vagues qui ont touché approximativement 550 km de côtes. Les systèmes d'alerte n'ont pas fonctionné (voir *Secousses sismiques*,

... Le syndicat de Juan Fernández a décidé d'élaborer ses propres indicateurs d'évaluation des stocks et des performances de la pêcherie.

syndicat et des scientifiques indépendants, tirant avantage des compétences techniques disponibles dans la communauté de pêcheurs et d'Ong impliquées dans la conservation de la nature, on est parvenu à définir et à mettre en œuvre un plan d'échantillonnage peu coûteux avec log-book (journal de bord). Les indicateurs documentés et l'implication et la mise en valeur de l'organisation de pêcheurs qui

On respecte les *marcas*

Julio Chamorro, membre du syndicat de Juan Fernández et fils d'un constructeur de bateaux local, répondait par courriel aux questions posées par Ramya Rajagopalan de l'ICSF. Billy Ernst faisait la traduction.

Pourriez-vous nous dire quelques mots sur l'origine des marcas ?

Les *marcas* ont été établies quand on s'est mis à pêcher la langouste dans l'archipel de Juan Fernández, vers 1893. Les premières années, on pêchait tout près du rivage en eau peu profonde, avec des paniers ; et chaque bateau avait sa zone de pêche délimitée. Par la suite, on s'est avancé progressivement en eau plus profonde, avec cette fois des casiers. Les meilleurs endroits pour la langouste sont les affleurements rocheux, les petits récifs peu profonds. On les localisait en laissant dériver une bouée, avec une ligne lestée. Quand on touchait un récif, on notait l'endroit en se servant de repères topographiques et d'alignements de route.

Comment le syndicat a-t-il élaboré ses propres indicateurs pour la langouste ?

Au début de la saison 2006-2007 sur la langouste, en octobre, le Syndicat des travailleurs indépendants de la pêche artisanale de l'archipel de Juan Fernández (STIPA-JF) a lancé un programme de suivi des opérations en collaboration avec l'Université de Concepción. Les pêcheurs collectaient eux-mêmes les données essentielles en matière de captures et d'effort. Ces informations servaient à évaluer l'importance de l'effort mis en oeuvre et à préciser où et quand on pouvait prendre de la langouste. Cet exercice continu permet d'effectuer une analyse temporelle et spatiale détaillée des captures par unité d'effort (CPUE).

Comment les pêcheurs participent-ils à ce suivi ?

Les pêcheurs s'engagent à collecter les données essentielles dans cette pêcherie, principalement par la tenue d'un journal de bord (log-book) où sont consignées les informations relatives aux captures totales de langoustes (commerciales et non commerciales) dans chaque casier relevé et le poids approximatif de la boîte (appât). L'objectif est d'améliorer la qualité de l'information disponible et de donner suite aux projets antérieurs, comme l'étude portant sur les *marcas* réalisée au cours des saisons 2004-2005 et 2005-2006.

Ces indicateurs sont-ils reconnus par les scientifiques et les organismes de gestion officiels ?

Les indicateurs ont été analysés à la fin de chaque saison par le Département d'Océanographie de l'Université de Concepción. Pour les quatre dernières saisons, ce programme a produit des estimations de CPUE par zones statistiques. Depuis la saison 2006-2007, les résultats sont reconnus par le Sous-secrétariat des pêches et le Service national des pêches. Nous collaborons depuis avec ce dernier organisme en lui apportant des données d'information, qui pour le moment n'ont pas conduit à l'adoption de mesures de gestion officielles.

Les marcas ont-elles une valeur officielle dans la législation des pêches du Chili ?

Non. Ce système n'a pas de statut officiel, n'est pas officiellement reconnu par l'Administration centrale des pêches. Il est utilisé seulement dans la pêcherie de langouste de Juan Fernández, et il est bien respecté. Même lorsqu'un pêcheur est longtemps absent de l'archipel, on respecte toujours son droit de possession sur ses *marcas*. Par exemple, Hugo Gonzales était parti sur le continent d'où il est revenu quarante années plus tard. Aujourd'hui il pêche comme avant sur ses *marcas*.

Brian O' Riordan, revue SAMUDRA n° 55, mars 2010). Lorsque le tsunami a atteint l'île avant 5 h du matin, la plupart des gens dormaient encore : on n'a pas vu la danse inhabituelle (premier signe de l'imminence de la catastrophe) des bateaux dans la baie. À ce moment-là Martina Maturana, une fille de 12 ans dont le père est gendarme, ayant été informée par son grand père sur le continent de ce qui s'y passait, a couru jusqu'à la place du village pour sonner

la cloche d'alerte et mettre ainsi bon nombre de gens à l'abri.

Proportionnellement, il y a eu beaucoup moins de victimes sur le continent qu'à Juan Fernández sans doute parce que les pêcheurs artisans y ont une longue expérience des tremblements de terre et de leurs conséquences. Il y avait déjà eu des tsunamis à Juan Fernández : celui du 25 mai 1751 (35 victimes, dont le gouverneur espagnol), celui du 20 février 1835. Leur fréquence était trop faible pour

que les îliens songent à se préparer en vue d'une catastrophe de ce genre.

À Robinson Crusoé, les activités de pêche ont repris étonnamment vite. Les syndicats ont commencé à discuter avec la Direction centrale des pêches et le redémarrage des opérations annoncé par le gouverneur le 13 mars (deux semaines seulement après le tsunami) était une réalité dès la fin du mois. Les pêcheurs partageaient bateaux et moteurs pour compenser les pertes de matériel ; ceux dont les bateaux étaient encore en bon état relevaient les casiers non vérifiés par des parents qui avaient perdu leur équipement. Ceux qui étaient sur l'île de Selkirk revenaient sur Robinson Crusoé pour participer à la remise en route. La saison de pêche 2010-2011 a débuté avec un mois d'avance pour tenir compte des jours perdus après le tsunami, surtout à Selkirk. Le système local de tenure maritime a survécu, intacte ; il est évident qu'il a constitué un facteur déterminant dans ce redémarrage ordonné des opérations de pêche.

Les actions de solidarité venant de sources extérieures ont été remarquables. La FAO a apporté 8 nouveaux bateaux, dont 4 construits en bois lamellé collé mais sur le plan traditionnel de l'archipel, faisant ainsi la synthèse de l'innovation technologique et de l'identité culturelle. Les professionnels de la pêche du Pacifique-Nord ont apporté 85 000 dollars qui ont servi à remplacer le matériel perdu : moteurs hors-bord, treuils, batteries, bouées, lignes, radios, cirés... Le Fond de soutien à la pêcherie de langouste de Robinson Crusoé, lancé par un biologiste conservationniste, a fourni de l'argent pour reconstruire les deux locaux destinés à abriter les puissants treuils donnés par des crabiers de l'Alaska. Il est prévu de reconstruire le siège du principal syndicat avec une aide financière de la Fondation Slow Food. La firme japonaise Honda a donné 15 moteurs hors-bord ; et la JICA (Agence japonaise de coopération internationale) a apporté 100 000 dollars pour la reconstruction de 50 box où les pêcheurs pourront entreposer leur matériel.

La résilience de cette pêcherie face à la catastrophe naturelle imprévisible s'explique par les facteurs suivants : la plupart des membres de cette population locale très soudée appartiennent à des

familles de pêcheurs, les pêcheurs sont bien organisés, les règles non écrites du système traditionnel de tenure maritime ont facilité le redémarrage de l'activité. De ce qui s'est passé à Juan Fernandez on peut tirer une leçon importante : le système d'alerte centralisé a mal fonctionné tandis que la communauté locale a fait preuve d'efficacité : évaluation de l'impact et des besoins immédiats, reconstruction, reprise d'une activité durable. **3**

Pour plus d'information



http://fr.wikipedia.org/wiki/Archipel_Juan_Fern%C3%A1ndez

Archipel de Juan Fernández

www.oikonos.org/fishing.htm

Conservation dans les îles de Juan Fernández

http://www.slowfood.com/slowfish/pagine/fra/pagina.lasso?-id_pg=99

Slow Food

De nouveaux objectifs

À Nagoya, la 10ème réunion des Parties à la CDB fait un peu avancer les choses

Du 18 au 29 octobre 2010 s'est tenue à Nagoya, Japon, la dixième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique. Y ont participé quelque 18 650 personnes représentant des États Parties et autres gouvernements, des agences des Nations unies, des organismes intergouvernementaux, des Ong, diverses structures représentatives de peuples autochtones et communautés locales, de milieux universitaires et professionnels.

La CDB, qui est entrée en vigueur en 1993, a trois objectifs principaux : promouvoir la conservation de la diversité biologique, l'utilisation durable de ses éléments, le partage juste et équitable des avantages découlant de l'exploitation des ressources génétiques. Actuellement 193 États font partie de la CDB, qui est donc l'une des Conventions les plus largement ratifiées. On se souviendra de la COP10 pour son adoption du protocole historique de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation. Cet instrument établit des règles internationales juridiquement contraignantes relatives au partage des avantages générés par l'utilisation des ressources génétiques pour des produits alimentaires, pharmaceutiques, cosmétiques et autres avec des pays, des communautés locales et des groupes autochtones lorsque ces ressources proviennent de leur territoire ou sont gérées par ces populations. L'adoption de ce protocole répond à une déjà ancienne préoccupation des pays en développement en matière de bio-piraterie. Notons cependant qu'un certain nombre de ces pays (Bolivie, Cuba, Équateur...) ont fait part officiellement de leur insatisfaction car le texte adopté ne répond pas à leurs attentes.

Au terme de vastes négociations, la COP10 a adopté un Plan stratégique de dix ans couvrant la période 2011-2020 et visant à mettre fin à la perte de diversité biologique dans le monde. Les Parties sont convenues d'entreprendre des actions efficaces et urgentes pour arrêter cette tendance et faire en sorte que, à l'horizon 2020, les écosystèmes fassent preuve de résilience et continuent à fournir des services essentiels, assurant ainsi la variété de la vie sur la planète et participant au bien-être des humains et à l'éradication de la pauvreté. Le Plan stratégique comprend 20 buts pour 2020, regroupés en 5 objectifs stratégiques. Les Parties sont invitées à

On se souviendra de la COP10 pour son adoption du protocole historique de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation.

fixer leurs propres objectifs dans ce cadre souple en tenant compte des besoins et des priorités locales (voir cadre 1 pour certains buts qui concernent les communautés de pêche artisanale et à petite échelle).

Environnement marin

Plusieurs États et groupes environnementaux souhaitaient des buts plus ambitieux pour les aires protégées, notamment marines, y compris dans des zones maritimes s'étendant au-delà des juridictions nationales (ABNJ). Compte tenu des réserves exprimées par un certain nombre de pays, en particulier des pays en développement, les buts en matière d'aires marines et côtières protégées ont été maintenues à 10 %. Actuellement, seulement un peu plus de 1 % des espaces marins et côtiers est ainsi protégé. Les

*Ce compte-rendu a été écrit par **Ramya Rajagopalan** et **Chandrika Sharma** (icsf@icsf.net) de l'ICSF*

NASEEGH JAFFER



Quelque 18 650 personnes ont participé à la COP10 de la CDB qui a adopté le Protocole historique de Nagoya.

34

pays en développement insistaient sur la nécessité de financements adéquats et en temps opportun (notamment via le Fonds pour l'environnement mondial/FEM/GEF) pour leur permettre d'atteindre les objectifs fixés.

Les pays se sont également accordés sur une Stratégie de mobilisation des ressources afin d'élever le niveau de l'aide actuelle au développement et faciliter ainsi la réalisation des objectifs de la Convention. Il est à noter qu'un projet de décision intitulé Options politiques

Les pays se sont également accordés sur une Stratégie de mobilisation des ressources afin d'élever le niveau de l'aide actuelle au développement...

concernant des mécanismes financiers innovants, et portant sur une série de mécanismes de marché suggérés par des pays développés, n'a pas été adopté après que plusieurs pays en développement eurent exprimé de sérieuses réserves. La Bolivie en particulier, au nom des pays membres de l'Alternative bolivarienne pour les Amériques (ALBA), a exprimé de vives objections et souligné la nécessité de prévoir des garanties contre la spéculation financière, contre la marchandisation de la nature et contre

les atteintes aux droits des peuples autochtones et des communautés locales.

Citons d'autres points de l'ordre du jour de la COP10 : examen approfondi de la mise en œuvre du programme de travail sur la diversité marine et côtière (point 5.2), aires protégées (point 5.4), article 8(j) et dispositions connexes (point 6.7), utilisation durable de la diversité biologique (point 5.5), diversité biologique des eaux intérieures (point 5.1).

Les Parties ont entrepris l'examen approfondi des progrès accomplis dans le cadre de la mise en œuvre du programme de travail élaboré sur la diversité biologique marine et côtière, tel qu'énoncé dans l'annexe I de la décision VII/5. Le projet de décision émanant de la recommandation de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques (SBSTTA14) portait spécifiquement sur cinq aspects : identification des zones d'importance écologique ou biologique et des aspects scientifiques et techniques pertinents pour des études d'impact sur l'environnement dans des aires marines, incidences de la pêche non viable (pratiques de pêche destructrices, surpêche, pêche illicite, non déclarée et non réglementée) sur la diversité biologique marine et côtière, incidences de la fertilisation des océans sur la diversité biologique marine et côtière, incidences de l'acidification des océans sur la diversité biologique marine et côtière, incidences des activités humaines sur la diversité biologique marine et côtière.

Avis divergeants

Un certain nombre de Parties sont intervenues dans le débat au sein du Groupe de travail. Le Mexique et le Brésil ont souligné le rôle central de l'Assemblée générale des Nations unies en matière d'aires marines situées au-delà des limites de la juridiction nationale (ABNJ), d'identification et de désignation des zones d'importance écologique ou biologique (EBSA) et se sont déclarés contre la création d'un inventaire mondial d'EBSA dans les ABNJ. La Norvège fait remarquer qu'il faut être clair sur ce point : l'identification des EBSA n'est qu'une étape scientifique et technique et ne joue aucun rôle dans la fonction d'orientation et de gestion. La Norvège et le Brésil ont alors suggéré ensemble de supprimer la référence à

Encadré 1

Plan stratégique pour la biodiversité – 2011-2020

Quelques objectifs

Objectif 6 : D'ici à 2020, tous les stocks de poissons et d'invertébrés et plantes aquatiques sont gérés et récoltés d'une manière durable, légale et en appliquant des approches écosystémiques, de telle sorte que la surpêche soit évitée, des plans et des mesures de reconstitution soient en place pour toutes les espèces épuisées, que les pêcheries n'aient pas d'incidences négatives marquées sur les espèces menacées et les écosystèmes vulnérables, et que l'impact de la pêche sur les stocks, les espèces et les écosystèmes restent dans des limites écologiques sûres.

Objectif 8 : D'ici à 2020, la pollution causée notamment par l'excès d'éléments nutritifs aura été ramenée à des niveaux qui n'ont pas d'effets néfastes sur le fonctionnement des écosystèmes et la diversité biologique.

Objectif 9 : D'ici à 2020, les espèces exotiques envahissantes et les voies d'introduction seront identifiées et classées en ordre de priorité ; les espèces retenues comme prioritaires seront contrôlées ou éradiquées, et des mesures seront en place pour gérer les voies d'introduction afin d'empêcher l'établissement de ces espèces.

Objectif 10 : D'ici à 2015, les nombreuses pressions anthropiques exercées sur les récifs coralliens et autres écosystèmes vulnérables marins et côtiers affectés par le changement climatique ou l'acidification des océans seront réduites au minimum afin de préserver leur intégrité et leur fonctionnement.

Objectif 11 : D'ici à 2020, au moins 17 % des zones terrestres et eaux intérieures, 10 % des zones marines et côtières, notamment les zones qui sont particulièrement importantes pour la diversité biologique et les services rendus par les écosystèmes, seront conservées par le biais de réseaux écologiquement représentatifs et bien reliés d'aires protégées gérées efficacement et équitablement et d'autres mesures de conservation efficaces par zone, et intégrées dans l'ensemble du paysage terrestre et marin.

Objectif 18 : D'ici à 2020, les connaissances traditionnelles, les innovations et les pratiques des communautés autochtones et locales présentant un intérêt pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique, ainsi que leur utilisation coutumière de ces ressources, seront respectées, sous réserve des dispositions de la législation nationale et des obligations internationales en vigueur, et seront pleinement intégrées et prises en compte dans le cadre de l'application de la Convention, avec la participation pleine et entière des communautés autochtones et locales, cela à tous les niveaux pertinents.

35

un processus de désignation d'AMP dans les ABNJ.

Le Forum international des peuples autochtones sur la biodiversité (IIFB) a incité les Parties à reconnaître les savoirs traditionnels relatifs aux aires marines et côtières à égalité avec les connaissances scientifiques occidentales, à garantir à tous les niveaux une participation pleine et entière des peuples autochtones à la définition, au développement, à la mise en œuvre et au suivi des politiques marines et côtières, à préserver le droit des peuples autochtones à leur mode de vie traditionnel et à une gestion durable des ressources marines et côtières en accord avec leurs savoirs traditionnels. Attirant l'attention sur la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones (UNDRIP), sur les articles 8(j) et 10(c) de la CDB et d'autres instruments internationaux, l'IIFB a également exhorté les Parties à reconnaître les systèmes traditionnels de gestion de l'eau des peuples autochtones et à faire tous les efforts nécessaires pour appliquer des mesures

globales (y compris réaliser des études) sur les incidences que peuvent avoir le changement climatique et l'acidification des océans sur les ressources biologiques et les moyens d'existence de ces populations. L'IIFB a souhaité exprimer officiellement son opposition à la fertilisation des océans et demandé que l'on définisse plus clairement les termes *open oceans* et *deep seas* (haute mer et grands fonds) car les peuples autochtones ont une compréhension différente.

Autres interventions

Le Forum mondial des populations de pêcheurs (WFFP) et le Collectif international d'appui à la pêche artisanale (ICSF) ont exprimé leurs préoccupations quant aux efforts visant à tenir à tout prix les objectifs de création d'aires marines et côtières protégées, au risque de violer les droits humains. Ils ont demandé aux Parties d'intégrer, reconnaître et utiliser obligatoirement comme base de départ les savoirs traditionnels locaux et les systèmes de gouvernance associés, de respecter

aussi les principes d'une utilisation durable conformément à l'Élément 2 du Programme de travail sur les aires protégées (PoWPA) et à l'UNDRIP. Ils ont également demandé qu'il y ait des rapports réguliers sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'Élément 2 (gouvernance, participation, équité, partage des avantages). Leur Déclaration incitait par ailleurs les Parties à rejeter l'aquaculture intensive et l'introduction d'espèces génétiquement modifiées ou exotiques dans l'aquaculture. Un certain nombre de ces aspects ont ensuite été

Leur Déclaration incitait par ailleurs les Parties à rejeter l'aquaculture intensive et l'introduction d'espèces génétiquement modifiées ou exotiques dans l'aquaculture.

L'un des points principaux en cours de discussion était le mandat de la CDB en matière d'ABNJ (zones situées au-delà des limites des juridictions nationales). Le texte qui a été finalement adopté traduit le consensus obtenu ; il réitère « le rôle central de l'Assemblée générale des Nations unies pour traiter des problèmes de conservation et d'utilisation durable de la biodiversité dans les zones marines situées au-delà de la juridiction nationale ». Il reconnaît le rôle central de la CDB pour « fournir des informations et avis scientifiques et, le cas échéant, techniques en matière de diversité biologique marine, de mise en œuvre d'une approche écosystémique et du principe de précaution ». Prenant note de la lenteur des progrès pour la création d'AMP dans les ABNJ et de l'absence d'un processus mondial pour la désignation de ces zones, le texte invite l'Assemblée générale des Nations unies à demander au Secrétaire général de convoquer en 2011 une réunion du Groupe de travail spécial informel à composition non limitée pour accélérer ses travaux sur des approches appropriées visant à faciliter la coopération et la coordination internationales en vue de la conservation et d'une utilisation durable de la diversité biologique marine dans les ABNJ, et pour examiner divers aspects des AMP. Le texte demande également instamment aux Parties de prendre les mesures nécessaires pour faire avancer les travaux du Groupe de travail.

Pour ce qui est des EBSA (zones d'importance écologique ou biologique), la décision reconnaît que les critères scientifiques pour leur identification propose un outil dont les Parties et les organismes intergouvernementaux pourront se servir pour faire avancer la mise en œuvre des approches écosystémiques dans des aires situées tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des juridictions nationales ; car l'application des critères relatifs aux EBSA est essentiellement un exercice scientifique et technique. La décision demande à la CDB de collaborer avec d'autres organisations pour établir un référentiel (*repository*) d'informations scientifiques et techniques et d'expériences concernant l'application des critères scientifiques entrant en jeu dans l'identification des EBSA. Elles pourront être complétées par d'autres données scientifiques pertinentes, compatibles et complémentaires, sur lesquelles on

développés lors de l'événement parallèle organisé le 21 octobre 2010 par l'ICSF et le WFPF (voir encadré 2).

Faisant remarquer que les aires marines protégées sont un instrument parmi d'autres dans la boîte à outil des gestionnaires des pêches, la FAO (Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture) a conseillé que la création d'AMP se fasse dans le cadre élargi de l'approche écosystémique. L'Université des Nations unies a souligné les avantages sociaux et environnementaux générés par les initiatives communautaires, les aires marines à gestion locale dans le Pacifique et satoumi au Japon.

Le président du Groupe de travail annonçait que les discussions sur les textes entre crochets du projet de décision continueraient au sein d'un Groupe de contact présidé par Renée Sauvé du Canada. Il s'agissait de débattre de la création proposée d'un inventaire mondial de la CDB relatif aux EBSA, de la désignation des AMP dans les ABNJ et de l'organisation d'un atelier d'experts sur la biodiversité marine et le changement climatique. Les discussions dans le Groupe de contact puis dans le groupe des Amis de la Présidence constitué par la suite ont été, du fait de positions divergentes, longues, très longues, occupant plusieurs séances qui duraient parfois tard dans la nuit.

s'est mis d'accord au plan national et intergouvernemental. Il s'agit de partager l'information et de s'harmoniser avec d'autres initiatives semblables. Il faudra pour ce faire élaborer des mécanismes appropriés, notamment avec le travail de la FAO sur les écosystèmes marins vulnérables (EMV).

Changement climatique

Concernant le climat, les délégués sont convenus de demander au Secrétariat exécutif d'inclure l'interaction entre les océans et les changements climatiques (et les éventuelles stratégies d'atténuation et d'adaptation) dans les collaborations futures entre la CDB et les trois conventions de Rio, et d'organiser un atelier d'experts sur biodiversité marine et changement climatique en collaboration avec la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC).

On a également souligné la nécessité de maintenir un équilibre entre les divers éléments du Programme de travail relatif à la diversité biologique marine et côtière. Le Brésil a dit qu'il fallait s'intéresser davantage aux autres éléments (espèces exotiques invasives, gestion intégrée du littoral, AMP situées dans les limites de la juridiction nationale, aquaculture) alors que le projet de décision actuel porte surtout sur les ABNJ (aires situées en dehors des juridictions nationales). Le texte adopté dit en conséquence qu'il faut « un traitement équilibré de tous les éléments du Programme de travail sur la diversité marine et côtière, tels que contenus dans l'annexe 1 de la Décision VII/5 ». L'Indonésie a dit qu'il fallait améliorer la mise en œuvre des AMP dans les zones sous juridiction nationale et se préoccuper des problèmes du changement climatique, du blanchiment des coraux. Elle a également demandé des directives en matière de planification spatiale marine, pour savoir de quels aspects écologiques, économiques, sociaux, culturels et autres il convient de tenir compte dans ce domaine.

Les considérations socio-économiques concernant les communautés autochtones et locales brillaient par leur quasi-absence dans le projet de décision portant sur la biodiversité marine et côtière venu du SBSTTA14. C'est donc un point positif qu'on ait accepté (avec des modifications) la proposition faite par des non-Parties d'inclure deux paragraphes sur la participation et



Lors de l'événement parallèle organisé par l'ICSF sur les aspects sociaux des AMP, on a attiré l'attention sur les initiatives des communautés de pêcheurs en matière de gestion.

les savoirs traditionnels. Cette insertion a été proposée et appuyée par les Fidji, la Grenade, le Brésil et les Palaos. L'Union européenne a demandé que soit supprimée la référence à l'UNDRIP, et l'Afrique du Sud et le Canada ont demandé l'insertion de *selon qu'il convient* dans le contexte de la lutte contre la pauvreté. Le Brésil, appuyé par le Canada, a proposé la référence aux savoirs traditionnels. Les paragraphes adoptés sont les suivants :

13(b) - Déployer des efforts plus soutenus pour promouvoir la participation pleine et effective des communautés autochtones et locales, conformément à

Les considérations socio-économiques concernant les communautés autochtones et locales brillaient par leur quasi-absence dans le projet de décision portant sur la biodiversité marine et côtière venu du SBSTTA14.

l'Élément 2 du Programme de travail sur les aires protégées (décision VII/28), en s'assurant que la création et la gestion d'aires marines et côtières protégées vise à contribuer directement, selon qu'il convient, à l'élimination de la pauvreté (décision VII/5, annexe I, paragraphe 8) ;

34 - Rappelant la décision IX/20, l'identification de zones d'importance écologique ou biologique devrait reposer sur les meilleures informations scientifiques et techniques disponibles et intégrer,

Encadré 2

Événement parallèle ICSF-WFFP**Ne pas oublier les aspects sociaux dans les AMP**

L'événement parallèle sur la planification et la réalisation des AMP, organisé conjointement par l'ICSF et le WFFP le 21 octobre, était présidé par Naseegh Jaffer, Président du WFFP. Chandrika Sharma, Secrétaire exécutive de l'ICSF, a attiré l'attention sur les initiatives que prennent les communautés de pêcheurs en matière de gestion de la ressource, y compris les luttes et les campagnes menées pour contrecarrer la destruction des habitats côtiers et marins et leurs ressources.

Jorge Varela a fait part de son expérience au Honduras. Bien que les communautés aient réussi à se mobiliser pour que le golfe de Fonseca soit classé effectivement comme site Ramsar en 1999, l'expansion de l'aquaculture industrielle continue à détruire les zones humides, ce qui déstabilise les moyens de subsistance de la population locale, accélère les pertes de biodiversité, aggrave la pauvreté.

Antonio Garcia Allut, de la Fondation Lonxanet pour une pêche durable, Espagne, a décrit les initiatives prises par la Cofradia d'Os Miñarzos pour la création d'une AMP. Cette réalisation a déjà produit des résultats positifs tant sur le plan social que biologique.

Ravadee Prasertcharoensuk, de la Fondation pour le développement durable, Thaïlande, a évoqué le problème des chevauchements entre divers cadres juridiques ou institutionnels, qui doit être traité par une meilleure harmonisation. Et il faut, dit-elle, que les communautés de pêcheurs aient le droit de gérer la ressource.

Jorge Luis Andreve Díaz, de l'ethnie Kuna au Panama, a exposé la vision autochtone où les systèmes naturels sont interconnectés, collectifs et dynamiques. Il a dit que les AMP doivent impérativement impliquer les populations locales, obtenir leur consentement libre, préalable et informé, prendre en compte les exigences de l'équité et l'importance des liens qui existent entre la diversité biologique et la culture.

Antonio Carlos Diegues, anthropologue au Brésil, a attiré l'attention sur les réserves extractivistes marines locales établies le long des côtes et qui s'inspirent du principe de l'utilisation durable.

Dans le débat qui a suivi, les souhaits suivants ont été exprimés : les gouvernements devraient faire rapport sur leurs obligations dans le cadre du Programme de travail sur les aires protégées, notamment l'Élément 2, faciliter la participation des communautés de pêcheurs locales aux processus de la CDB, peut-être en prévoyant un fonds alimenté par des contributions volontaires, préparer des lignes directrices sur les meilleures pratiques à temps pour le Congrès mondial des parcs de 2014, essayer de faire évoluer les politiques et démarches des grandes Ong conservationnistes pour que les communautés locales soient impliquées dans les prises de décisions.

selon qu'il convient, les connaissances scientifiques, techniques et technologiques traditionnelles des communautés autochtones et locales, conformément à l'article 8 (j) de la Convention.

Il y a eu aussi un consensus pour rejeter les propositions de fertilisation des océans, conformément à ce qui avait été déjà décidé à la COP9.

La décision relative au Programme de travail sur les aires protégées comportait des éléments spécifiques sur les AMP et l'Élément 2 (gouvernance, participation, équité, partage des avantages). Dans son intervention au sein du Groupe de travail, le Brésil a demandé l'inclusion d'un nouveau texte incitant les Parties à créer des AMP en tant qu'outils de gestion des pêches.

Les Palaos ont dit qu'il convenait de reconnaître l'engagement et les sacrifices dont ont fait preuve les communautés locales à l'intérieur des aires protégées pour le bien de l'humanité et de la planète. Le Canada, appuyé par l'UE, a demandé qu'on établisse de réels partenariats avec les peuples autochtones et les communautés locales dans la mise en place d'aires protégées, et que la gestion des réserves marines se fasse en collaboration avec les populations locales. L'Indonésie a attiré l'attention sur sa reconnaissance des aires de conservation communautaires et coutumières dans lesquelles l'utilisation durable de la ressource est autorisée. Le Japon a dit que, avant toute extension des aires protégées, il faut impérativement

Encadré 3

Aires protégées et communautés autochtones

Extrait de la décision finale sur ce thème :

30. *Invite* les Parties à :

- (a) Mettre en place des mécanismes et des processus clairs de partage équitable des coûts et des avantages pour une participation pleine et entière des communautés autochtones et locales, en ce qui concerne les aires protégées, conformément aux lois nationales et aux obligations internationales en vigueur ;
- b) Reconnaître le rôle que jouent les zones conservées par les communautés autochtones et locales et les zones conservées par d'autres parties prenantes dans la conservation de la diversité biologique, la gestion conjointe et la diversification des types de gouvernance ;
- c) Rappelant le paragraphe 6 de la décision IX/18A, *invite également* les Parties à :
 - i) Améliorer et, si nécessaire, diversifier et renforcer les modalités de gouvernance des aires protégées dans le but d'établir une législation nationale adéquate ou dans le respect de celle-ci, en reconnaissant et prenant en compte, le cas échéant, les organismes autochtones et locaux et les autres organismes communautaires ;
 - ii) Reconnaître la contribution des aires protégées cogérées, des aires protégées privées et des aires protégées dont la conservation est assurée par les communautés autochtones et locales au sein du système national d'aires protégées du fait de leur reconnaissance dans les lois nationales ou d'autres moyens efficaces, selon qu'il convient ;
 - iii) Mettre en place des mécanismes efficaces visant la participation pleine et entière des communautés autochtones et locales, dans le respect de leurs droits et la reconnaissance de leurs responsabilités, conformément aux lois nationales et aux obligations internationales en vigueur, à la gouvernance des aires protégées ;
 - iv) Élaborer plus avant et mettre en œuvre les mesures de partage équitable des coûts et des avantages découlant de la création et de la gestion d'aires protégées, ainsi que les mesures destinées à faire des aires protégées un facteur important du développement durable à l'échelle locale et mondiale, conformément aux lois nationales et aux obligations internationales en vigueur ;
- d) Inclure les communautés autochtones et locales dans les comités consultatifs multipartites, dans les consultations relatives à l'établissement des rapports nationaux sur le Programme de travail sur les aires protégées et sur les examens nationaux de l'efficacité du système des aires protégées ;
- e) Mener, si nécessaire, une évaluation de la gouvernance des aires protégées en utilisant les trousseaux d'information préparés par le Secrétariat, et entreprendre des activités de renforcement des capacités pour les institutions s'occupant des aires protégées et les parties prenantes concernées, avec le soutien des organisations internationales, des Ong et des organismes donateurs, sur la mise en œuvre de l'Élément 2 et plus particulièrement les aspects de gouvernance des aires protégées, y compris des questions comme celle des conflits environnementaux.

consulter les communautés locales. Madagascar a réclamé un renforcement des capacités des communautés locales en matière de gestion d'aires protégées.

Dispositifs faisant appel au marché

Le Forum international autochtone sur la biodiversité (IIFB) a exprimé sa profonde préoccupation face à l'invasion des « mécanismes d'atténuation des effets du changement climatique fondés sur le marché » préconisés à la CDB par la CCNUCC (Convention cadre des Nations unies sur les changements climatiques). Il souligne le risque de voir les aires protégées établies au nom de la lutte contre les conséquences de ce phénomène occulter complètement

les droits fondamentaux des communautés autochtones et locales. L'IIFB a réclamé une meilleure mise en œuvre de l'Élément 2 du Programme de travail sur les aires protégées (PoWPA), en faisant remarquer que c'est sur cet aspect qu'on a le moins agi. Il a aussi exhorté les Parties à traiter le problème de la restitution des terres et territoires ayant servi à l'établissement d'aires protégées sans le consentement libre, préalable et informé des populations concernées (FPIC).

Faisant remarquer que le cadre recommandé pour l'établissement des rapports relatifs à l'exécution du PoWPA n'incite pas assez les gouvernements à parler des problèmes essentiels concernant peuples autochtones et aires protégées (dans les sections sur l'équité et la participation), l'IIFB

Encadré 4

L'Initiative Satoyama<http://satoyama-initiative.org>

Le Partenariat international pour l'Initiative Satoyama a été officiellement lancé lors de la COP10 en octobre 2010. À l'origine de l'Initiative Satoyama, il y a conjointement le Ministère de l'environnement japonais et l'Institut d'études supérieures de l'Université des Nations unies. On espère qu'elle contribuera de manière significative à la réalisation des trois objectifs de la CDB.

L'Initiative Satoyama vise à parvenir à des sociétés en harmonie avec la nature, fondées sur des communautés humaines où le maintien et le développement des activités socio-économiques (agriculture et sylviculture notamment) s'alignent sur les processus naturels. Grâce à une gestion et à une utilisation durables des ressources biologiques, et en conséquence par un maintien adapté de la biodiversité, les humains pourront profiter des bénéfices de la nature jusque dans le futur.

L'Initiative Satoyama adopte une approche en trois points : consolidation des savoirs pour garantir l'accès aux divers services et valeurs écosystémiques, fusionnement des savoirs écologiques traditionnels et de la science moderne pour promouvoir les innovations, exploration de nouvelles formes de systèmes de cogestion dans le cadre évolutif des biens communs tout en respectant les modes d'exploitation.

La protection de la biodiversité exige non seulement de préserver les environnements immaculés, comme par exemple les étendues sauvages, mais aussi de conserver les environnements naturels sous influence humaine, comme par exemple les terres cultivées, les forêts secondaires et les zones coralliennes, développées ou entretenues par les populations de manière durable depuis longtemps.

a exprimé un certain nombre de suggestions pour améliorer cet aspect. La décision finale sur les aires protégées reprend plusieurs des priorités des communautés autochtones et locales (voir encadré 3).

Autres décisions

Autre événement notable à la COP10, le lancement du Partenariat international pour l'initiative Satoyama (voir encadré 4). La décision sur le thème de l'utilisation durable de la diversité biologique « reconnaît dans l'Initiative Satoyama un outil susceptible de mieux faire comprendre et soutenir, au profit de la diversité biologique et du bien-être de l'humanité, les milieux naturels sur lesquels l'homme a un impact ».

À cette COP10, la CDB a, pour la première fois, adopté une décision qui concerne spécifiquement les communautés locales et reconnaît l'importance de leur implication dans la mise en œuvre de la Convention. La décision relative au programme de travail pluriannuel sur l'article 8(j) et les dispositions connexes de la CDB note que la participation des communautés locales conforme à l'article 8 (j) a été limitée pour différentes raisons. Il est donc proposé de convoquer une réunion d'un groupe spécial d'experts composé de représentants des

communautés locales, en visant une représentation géographique et des sexes équilibrée, en vue d'identifier les caractéristiques communes des communautés locales et de recueillir des avis sur la façon dont les communautés locales peuvent participer plus efficacement aux processus de la Convention, y compris au niveau national, ainsi que sur les moyens de développer des activités ciblées de rapprochement avec les communautés locales, en vue de faciliter la mise en œuvre de la Convention et la réalisation de ses objectifs.

Pour plus d'information

www.cbd.int/nagoya/outcomes/
COP 10 Outcomes

mpa.icsf.net/icsf2006/jspFiles/mpa/cbdCOP10.jsp
ICSF@CBD COP10

iifb.indigenousportal.com/
Forum international des peuples autochtones sur la biodiversité (IIFB)

www.iisd.ca/
Bulletin des négociations de la Terre

www.twinside.org.sg/
Third World Network

La suite de Bangkok

Le récent atelier de la société civile au Costa Rica a bien mis en évidence les problèmes actuels de la pêche artisanale en Amérique latine

La Conférence mondiale sur la pêche artisanale organisée par la FAO à Bangkok en octobre 2008 avait lancé ce qui s'est appelé dans les milieux de la société civile « le processus de Bangkok ». Avant cette conférence, en mai 2007, s'était tenu à Siem Reap, Cambodge, un atelier préparatoire organisé par le Collectif international d'appui à la pêche artisanale, où il avait été affirmé que « on ne peut parvenir à une pêche responsable si les droits humains de ces populations ne sont pas respectés, en particulier le droit à un travail décent conforme aux normes du Travail et le droit de profiter des avancées du développement humain » (voir *Affirmer ses droits, définir ses responsabilités*, revue SAMUDRA n° 47, juillet 2007). Cette déclaration plaçait les droits humains des communautés de pêcheurs au centre du débat sur l'approche fondée sur des droits dans la pêche et le développement responsable et durable de la pêche et des communautés de pêcheurs. Dans le processus de Bangkok, il s'agit donc d'accorder aux divers aspects des droits humains une place fondamentale dans la lutte pour une pêche artisanale responsable et durable.

Par la suite, lorsque la 28^{ème} session du Comité des pêches (COFI) de la FAO a débattu des résultats de la Conférence de Bangkok, de nombreux pays Membres de la FAO ont dit qu'il serait souhaitable d'élaborer un « instrument international sur les pêches artisanales qui orienterait les efforts consentis aux niveaux national et international pour assurer la pérennité des pêches artisanales et établirait un cadre pour le suivi et la notification ». Ils ont aussi souhaité que la FAO se dote d'un programme spécifique de portée mondiale consacré aux pêches artisanales.

La FAO a alors organisé en octobre 2010 trois ateliers régionaux : pour l'Afrique à Maputo, Mozambique, pour l'Asie à Bangkok, Thaïlande, pour l'Amérique latine et les Caraïbes à San José, Costa Rica. Il s'agissait notamment de recueillir auprès des parties concernées nationales et régionales des avis sur la portée et le contenu d'un éventuel instrument pour le développement de la pêche artisanale et sur les priorités et modalités d'application d'un programme mondial d'appui à ce secteur. Les résultats de ces consultations seront présentés lors

Dans le processus de Bangkok, il s'agit donc d'accorder aux aspects de droits humains une place fondamentale dans la lutte pour une pêche artisanale responsable et durable.

de la 29^{ème} session du COFI à Rome, au début de 2011.

Réunion préparatoire

Grâce à l'assistance de la FAO, acheminée par l'intermédiaire du Comité international de planification pour la souveraineté alimentaire (IPC), 20 représentants d'organisations de la pêche artisanale, sympathisants, travailleurs et travailleuses de la pêche artisanale de divers pays (Mexique, Honduras, Costa Rica, Guatemala, Nicaragua, Panama, Brésil, Pérou, Chili) ont pu se réunir avant la tenue de l'atelier régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes.

Cette réunion préparatoire, facilitée par CoopeSoliDar R.L appuyée par CoopeTárcoles R.L., a eu lieu dans la communauté de pêche artisanale de Tárcoles sur la côte Pacifique du Costa

Ce compte-rendu est basé sur des apports de Vivienne Solís Rivera (vsolis@coop-solidar.org), Patricia Madrigal Cordero, Marvin Fonseca, Annete Fishchel, de CoopeSoliDar R.L, et de notes fournies par des Membres de l'ICSF (Naína Pierri, René Schärer, Juan Carlos Sueiro)

DÉCLARATION DE LA SOCIÉTÉ CIVILE
Réunion préparatoire régionale pour l'Amérique latine
Pour une pêche artisanale durable :
Associer pêche responsable et développement social
19 Octobre 2010
Tárcoles, Costa Rica

Préambule

Nous, pêcheurs artisans, peuples autochtones, descendants d'Africains, travailleurs et travailleuses de la pêche d'Amérique latine, agissant individuellement ou en tant que représentants d'organisations régionales et internationales impliquées dans la pêche artisanale, réunis dans la communauté de Tárcoles,

Nous réaffirmons que les communautés côtières maritimes et les pêcheurs et pêcheuses du secteur artisanal, et aussi ceux et celles qui pêchent dans les eaux intérieures, non seulement contribuent de façon significative à la production mondiale de nourriture mais constituent aussi des communautés ayant, en matière territoriale et culturelle, des revendications qui doivent être reconnues et soutenues.

Nous affirmons que les droits humains des communautés de pêcheurs sont indivisibles et que, pour parvenir à une pêche responsable et durable, il est impératif de respecter les droits politiques, civils, sociaux et culturels de ces populations.

Nous demandons aux États de reconnaître ces principes pour parvenir à une participation pleine et entière des communautés de pêcheurs pour une pêche durable. Nous demandons instamment que l'on respecte nos droits d'accès à nos territoires, à la terre et à l'eau.

Nous constatons et dénonçons le fait que les suggestions qui ont été déjà mises en avant par la société civile n'ont pas été écoutées par nos gouvernements quand ils ont défini leurs politiques, leurs stratégies et leurs actions.

Nous sommes ici pour apporter nos idées au processus en cours, en suivant les axes stratégiques retenus pour l'atelier de l'Amérique latine organisé par la FAO sur le thème *Pour une pêche artisanale durable : associer pêche responsable et développement social*.

PÊCHE DURABLE

Pour parvenir à une production durable et obtenir un maximum d'avantages sociétaux dans le cadre d'une approche écosystémique, il faudrait

- que la pêche industrielle disparaisse de la zone côtière marquée par la limite des cinq milles nautiques à partir de la laisse de basse mer, que les lieux de pêche et les bancs naturels situés au-delà des cinq milles mais où opère la pêche artisanale soient respectés ;
- que les mangroves, les embouchures de rivières, les estuaires, les bancs de pêche et autres écosystèmes importants pour cette activité soient protégés ;

Rica. La plupart des participants étaient déjà impliqués dans le processus de Bangkok : atelier de Punta de Tralca au Chili (voir *Préoccupations communes, liens durables*, revue SAMUDRA n° 50, août 2008), Conférence de Bangkok en octobre 2008, 28^{ème} session du COFI en mars 2009.

Les avantages et les inconvénients du processus en cours ont été débattus à cette réunion préparatoire. Cairo Laguna, représentant les pêcheurs artisans du Nicaragua, a dit qu'il est important parce qu'il a permis de faire apparaître la question de la pêche artisanale dans l'ordre du jour international. C'est maintenant l'occasion « d'identifier les problèmes auxquels nous

sommes confrontés dans la région et de les faire remonter au siège de la FAO ».

David Chacón, pêcheur artisan au Costa Rica, a cité la Déclaration de Tárcoles (septembre 2008, juste avant la Conférence de Bangkok) pour mettre en évidence l'importance d'une bonne collaboration entre les pays d'Amérique centrale et d'Amérique du Sud afin de présenter un front commun. Zoila Bustamante, Présidente de la Confédération nationale des pêcheurs artisans du Chili (CONAPACH), a demandé que, dans les discussions, l'on accorde aux pêcheurs artisans la place qui leur revient, qu'on reconnaisse leur importance en tant que « force de production alimentaire ».

- que les engins de capture soient réglementés et que les méthodes de pêche qui causent des dégâts dans la ressource soient éliminées ;
- que des fermetures soient prévues pendant les périodes de reproduction des ressources halieutiques qui sont surexploitées et menacées d'extinction ;
- que des plans de gestion soient élaborés et appliqués conjointement avec les pêcheurs artisans.

VULNÉRABILITÉ

La vulnérabilité des communautés face aux catastrophes naturelles et au changement climatique devra être réduite

- en éliminant la corruption à tous les niveaux, et le trafic d'influence dans les organismes publics ;
- en respectant sous toutes les formes les droits des pêcheurs et pêcheuses du secteur artisanal ;
- en trouvant des solutions pour atténuer les effets du changement climatique sur les communautés de pêche artisanale ;
- en élaborant et mettant en œuvre des politiques publiques de développement des communautés de pêche artisanale ;
- en reconnaissant l'importance des femmes et de leur travail au sein des familles et dans les pêcheries et en garantissant leurs droits légitimes.

PAUVRETÉ

Pour accroître la contribution de la pêche et de l'aquaculture artisanales à la lutte contre la pauvreté et pour la sécurité alimentaire, il est indispensable de respecter les propositions ci-dessus. Pour nos communautés de pêche artisanale, il est fondamental d'assurer la durabilité et d'éradiquer les facteurs de vulnérabilité.

Nous recommandons ce qui suit :

- créer au sein du COFI un sous-comité de la pêche artisanale auquel participeront des représentants d'organisations de ce secteur et d'autres parties légitimement concernées ;
- élaborer, approuver et appliquer une Déclaration internationale sur la pêche artisanale qui soit contraignante pour les États ;
- développer, approuver et appliquer, en consultation avec des représentants d'organisations de la pêche artisanale et d'autres parties légitimement concernées, un programme et un plan d'action international de soutien au secteur artisanal ;
- appuyer la création d'un chapitre spécifique sur la pêche artisanale dans le Code de conduite pour une pêche responsable de la FAO ;
- Nous demandons que le programme/plan d'action mondial en faveur de la pêche artisanale
- constitue un Comité de pilotage de l'aide mondiale qui comprendra des organisations internationales et régionales du secteur de la pêche artisanale ;
- tienne compte des différences ethniques, culturelles et de sexe et reflète ces aspects dans la composition du Comité de pilotage et des bureaux nationaux.

Certains délégués de l'Amérique centrale ont dit que, même si les réunions de la FAO sont ouvertes à des représentants de la société civile, les pêcheurs restent souvent désavantagés car ils n'ont pas eu préalablement connaissance de l'information, contrairement aux représentants gouvernementaux, bien mieux au courant des choses.

On a aussi fait remarquer que souvent cette représentation n'est pas systématique ni régulière car ce sont différentes personnes qui viennent à ces réunions. À cause de cela, les organisations de la société civile ont du mal à faire passer leurs points de vue dans les positions officielles.

La réunion de Tárcoles a également débattu des importantes questions du renforcement des organisations au niveau local et de la diffusion de l'information à la base dans une forme compréhensible. Les quatre thèmes principaux du prochain atelier FAO ont été traités en groupes, à la suite de quoi les pêcheurs artisans et leurs représentants se sont réunis indépendamment pour s'accorder sur les aspects qui seraient retenus dans leur déclaration.

En conclusion, on estimait que la chance de pouvoir travailler et réfléchir de manière collective avant cet atelier FAO favorisait la participation des leaders

du secteur artisanal d'Amérique latine. La réunion de Tárcoles a bien montré l'intérêt d'une utilisation judicieuse de ces espaces de débat pour préparer et consolider des stratégies légitimes, de se tenir au courant des progrès réalisés (ou de leur absence) en matière d'engagements internationaux consentis tant par des organismes internationaux que par des gouvernements.

À l'atelier de la FAO qui s'est tenu juste après à San José, Costa Rica, du 20 au 22 octobre 2010, il y avait des représentants de la plupart des pays de la région, sauf pour le Venezuela, le Mexique, le Chili et la République dominicaine. Les participants de la société civile y ont joué un rôle important, et les États latino-américains se sont montrés très ouverts aux propositions étudiées, y compris pour un instrument international relatif à la pêche artisanale. Des représentants de la FAO et de l'OSPESCA (Organisation du secteur des pêches et de l'aquaculture de l'isthme centraméricain) ont fait des exposés sur les trois aspects thématiques et les principaux aspects transversaux, y compris sur les questions de genre (parité hommes-femmes) dans la pêche artisanale en Amérique latine. Le débat sur ce sujet n'a pas été approfondi malgré son importance.

Sur le thème *Accroissement de la contribution des pêches artisanales à la lutte contre la pauvreté et à la sécurité*

alimentaire, les participants de la société civile ont relevé divers éléments importants : approche fondée sur les droits humains, zones exclusives, contrôle des engins destructeurs, aires marines protégées inclusives, accès équitable au marché, activités complémentaires comme le tourisme communautaire à Prainha do Canto Verde dans l'État du Ceará au Brésil.

L'opinion était que l'approche écosystémique, bien que complexe et relativement coûteuse, devrait être adoptée pour gérer la ressource de manière durable. On a fait remarquer que, dans bon nombre de pêcheries, les décisions sont prises en considération des espèces ciblées et des investissements à réaliser pour des bateaux et des équipements modernes. Il faudrait aussi élargir le champ de vision et mieux documenter les points de rencontre entre connaissances scientifiques et savoirs locaux.

Dans le groupe qui débattait du changement climatique et de ses incidences sur la pêche artisanale, il y avait nettement plus de représentants de la société civile que de délégués gouvernementaux. L'opinion était que c'est aux politiques publiques de s'occuper des causes sociales du changement climatique et des situations qui favorisent le déclenchement de catastrophes naturelles et aggravent la vulnérabilité des communautés. Il faut prévoir des financements, il faut développer des instruments de planification spatiale, de gestion intégrée des zones côtières, d'évaluation et de suivi de la vulnérabilité des populations. Dans la mise en œuvre de ces instruments, on a aussi souligné qu'il importait de prendre en compte les aspects sociaux, économiques et culturels et pas seulement environnementaux.

Clarifier les options

Les Membres de l'ICSF ont dit qu'il serait très souhaitable, au cours des prochains mois, de se faire une idée plus claire des caractéristiques, potentialités et difficultés (pour obtenir l'approbation) des diverses options qui font l'objet de discussions. Ils estiment qu'il serait préférable de soutenir la solution d'un instrument international accompagné d'un programme d'assistance mondial consacré à la pêche artisanale, en n'oubliant pas qu'une remise sur la table du Code de

VIVIENNE SOLÍS RIVERA



La réunion de Tárcoles a bien montré l'intérêt d'une utilisation judicieuse de ces espaces de débat pour préparer et consolider des stratégies légitimes...

conduits pour une pêche responsable avait été rejetée en 2009. Et en cas de création d'un sous-comité de la pêche artisanale au sein du COFI, on risque de voir se réduire l'importance de ce secteur.

Les déplacements sur le terrain dans la communauté de pêcheurs de Tárcolas ont été très appréciés par les divers participants. Ils ont pu ainsi mieux connaître cette population, tisser ou raffermir des liens. À l'issue de la réunion de Tárcolas, une Déclaration a été faite (voir encadré 3).



Les travailleurs et travailleuses de la pêche artisanale et leurs sympathisants se sont réunis à Tárcolas, Costa Rica, pour réfléchir à la situation de ce secteur.

Pour plus d'information



icsf.net/icsf2006/uploads/publications/samudra/pdf/french/issue_47/art01.pdf

**Affirmer ses droits,
définir ses responsabilités**

foodsovereignty-org.web34.winsvr.net/Home.aspx

**L'IPC/CIP : Comité international de
planification pour la souveraineté
alimentaire**

icsf.net/icsf2006/uploads/publications/samudra/pdf/french/issue_50/art08.pdf

**Préoccupations communes, liens
durables**

Soutenir la pêche artisanale

Le document adopté lors cet atelier à San José, Costa Rica, propose des stratégies pour parvenir à une pêche artisanale durable

46

Lors de la Conférence mondiale de la FAO *Pour une pêche artisanale durable : associer la pêche responsable au développement social* qui s'était tenue à Bangkok, Thaïlande, en octobre 2008, on avait demandé, entre autres choses, un instrument international consacré à la pêche artisanale et un programme d'assistance mondial pour ce secteur dans le cadre de la FAO qui serait guidée en cela par son Comité des pêches (COFI). Cette demande a été réitérée en mars 2009 à l'occasion de la 28^{ème} session du COFI à Rome.

Dans ce contexte, l'atelier régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes qui s'est

dans un certain nombre de pays, mais continue à être entravée dans bien des cas par l'insuffisance du développement organisationnel et des structures institutionnelles ;

- Les effets du changement climatique, notamment l'augmentation en intensité et en fréquence des catastrophes naturelles, exacerbent la vulnérabilité des pêches artisanales ;
- Il faut soutenir les pêches artisanales et garantir leur accès à des ressources indispensables pour des moyens d'existence durables. L'atelier reconnaît tout ce qui a déjà été accompli au niveau local, national et régional pour permettre aux communautés de pêcheurs et à leurs organisations de développer et mettre en œuvre des politiques et des pratiques qui renforcent les droits sociaux, économiques et culturels des communautés de pêche artisanale.

L'atelier a recommandé que l'instrument international et le programme d'aide mondial envisagés devraient comporter les éléments suivants :

déroulé à San José, Costa Rica, du 20 au 22 octobre 2010, a pris acte de ce qui suit :

- L'importance des pêches artisanales intérieures et maritimes comme fournisseuses de moyens de subsistance, de nourriture et d'emplois n'est toujours pas suffisamment connue et appréciée des décideurs politiques ni du grand public ;
- La pêche artisanale est confrontée à de sérieux dangers du fait de la surexploitation des ressources halieutiques, des conflits avec d'autres secteurs concurrents pour l'espace, l'eau ou d'autres ressources naturelles, et souvent elle ne profite pas des équipements publics ni des dispositifs de protection sociale ;
- La participation des communautés de pêche artisanale aux processus décisionnels est en voie d'amélioration

- S'inspirer des droits humains et des instruments internationaux et régionaux en vigueur en matière de bonne gouvernance et de développement durable ;
- Tirer parti des expériences disponibles en matière de bonne gouvernance de la pêche artisanale au niveau national, régional et mondial ;
- Renforcer les mécanismes de communication et partage de l'information par les organismes régionaux et sous-régionaux (OSPESCA, CRFM, CDEMA, OLDEPESCA...), les associations, les réseaux d'organisations de la pêche (hommes et femmes), les organisations de la société civile (CONFEPESCA, ASCR, ICSF, CONAPACH,

Ces conclusions et recommandations ont été exprimées par les participants à l'atelier FAO de San José, Costa Rica, 20-22 octobre 2010

FENISCPESC, FENAPESCAH, FACOPADES, FENHPESCH, WFF, WFFP...).

- Favoriser la coopération entre pays et organismes régionaux en matière de développement d'une pêche artisanale durable ;
- Réaliser une large caractérisation de la pêche artisanale et, si cela n'a pas encore été fait, élaborer des définitions nationales en consultation avec les communautés concernées, les organisations de pêcheurs et le secteur privé ;
- Évaluer le fonctionnement des divers systèmes de droits de pêche appliqués dans la région et leurs incidences sur les moyens d'existence des pêcheurs artisans et leurs communautés ;
- Retenir l'approche écosystémique des pêches (EAF) comme principe directeur en matière de gestion et de développement de la ressource ;
- Incorporer comme partie intégrante de tout programme d'assistance la DRM (Gestion des risques de catastrophes) et la CCA (Adaptation au changement climatique), en considérant que la DRM est une procédure qui doit exister avant, pendant et après une catastrophe ;

Trois groupes de travail simultanés ont débattu des trois thèmes suivants : gouvernance, EAF, DRM/CCA. Ils sont parvenus à un certain nombre de conclusions et de recommandations sur les droits, principes et thèmes que devraient retenir l'instrument international et le programme d'assistance envisagés :

Reconnaissance des droits des communautés de pêche artisanale et à petite échelle, notamment sur les aspects suivants :

- Droits humains et droit du travail,
- Permanence des communautés dans les zones côtières et le long des cours d'eau,
- Accès juste et équitable aux ressources halieutiques,
- Zone côtière exclusive pour la pêche artisanale et à petite échelle,
- Conditions de vie et de travail sûres,
- Accès à l'information concernant le développement durable et intégré de leurs communautés,
- Sécurité sociale et protection des personnes et des biens,
- Capacité de résistance (résilience) face aux conséquences des catastrophes naturelles et du changement climatique.

Adhésion aux principes et pratiques ci-dessous :



L'atelier FAO de San José a demandé un instrument international et un programme d'aide mondial pour la pêche artisanale.

- Transparence, obligation de rendre des comptes, inclusion et participation, autonomisation, parité hommes-femmes, approche holistique, approches intégrées et évolutives en matière de gestion et de développement, responsabilité sociale, protection et solidarité ;
- Consentement libre, préalable et informé des communautés de pêche artisanale et à petite échelle concernées avant l'adoption et la mise en oeuvre de projets, programmes ou mesures d'ordre législatif ou administratif qui pourraient les affecter ;
- Principe de subsidiarité : les décisions seront prises au niveau administratif le plus proche des gens qui seront touchés par ces décisions ;
- Reconnaissance et respect de leur culture, de leurs façons de s'organiser, de leurs traditions, normes et pratiques coutumières, savoirs traditionnels ;
- Reconnaissance des droits d'accès coutumiers, traditionnels ou préférentiels à des ressources halieutiques, des terres et territoires pour les communautés de pêche artisanale, y compris les peuples autochtones et descendants d'Africains ;
- Lutte contre la pauvreté et protection de la sécurité alimentaire et de l'utilisation durable de la ressource ;
- Prévention des effets néfastes du développement ;

- Recherche d'un environnement propice à l'émergence de mécanismes de plaidoyer et de résolution des conflits pour les diverses parties prenantes qui utilisent, partagent un espace géographique commun ;
- Développement des capacités dans tous les domaines ;
- Facilitation de l'accès au marché et au crédit ;
- Soutien à des modes de cogestion et de gestion communautaire, notamment pour les réserves et aires protégées marines, où s'appliquera le principe de précaution ;
- Adéquation des politiques et interventions de DRM et de CCA aux besoins particuliers de la pêche artisanale ;
- Attention spéciale aux populations de pêcheurs vivant dans de petites îles exposées à des catastrophes naturelles et au changement climatique ;
- Choix politiques gouvernementaux appropriés pour une réduction des émissions de gaz à effet de serre selon les responsabilités à la fois communes et différenciées.

Un instrument international devrait inclure les éléments suivants :

1) GOUVERNANCE DE LA PÊCHE ARTISANALE

Préambule : Cet instrument s'inspirera des instruments qui existent déjà, en particulier le Code de conduite pour une pêche responsable de la FAO et les Directives volontaires sur la gouvernance responsable de la tenure des terres et des autres ressources naturelles qui sont en voie d'élaboration sous les auspices de la FAO. Il est toujours nécessaire de militer pour une bonne application du Code de conduite dans la pêche artisanale et à petite échelle.

L'instrument proposé devra traiter des thèmes suivants :

Gestion des pêches dans ses divers aspects : régimes d'accès, cogestion et gestion communautaire, structures de gestion (comités...), protection des habitats, protection des juvéniles et des stocks reproducteurs, promotion d'engins de pêche respectueux de l'environnement, AMP garantissant la participation des petits pêcheurs, gestion des ressources halieutiques et masses d'eau partagées (y compris en luttant contre la pollution qui passe les frontières), lutte contre la pêche INN/IUU

en encourageant l'intégration des moyens disponibles (pouvoirs publics, industrie de la pêche, secteur artisanal) pour faire respecter la réglementation ;

Résilience et capacités d'adaptation des communautés de pêcheurs (y compris en matière de DRM et de CCA) ;

Promotion du commerce des produits issus de la pêche artisanale, pour assurer un meilleur profit ;

Renforcement des capacités à travers des formations gratuites et continues destinées aux organisations de pêcheurs ;

Résolution des conflits au sein des communautés de pêcheurs ;

Moyens de subsistance complémentaires et alternatifs pour les petits pêcheurs (tourisme communautaire, agriculture, aquaculture, autres petites activités) ;

Défense de la parité hommes-femmes dans la pêche artisanale et à petite échelle ;

Avantages sociaux (sécurité sociale, retraite, allocation de maternité, assurance chômage pendant les périodes de fermeture de la pêche ;

Intégration des connaissances scientifiques et des savoirs traditionnels, y compris en matière d'écologie ;

Responsabilité des pouvoirs publics pour lutter contre la pollution dans les cours d'eau et réglementation de l'usage des pesticides dans l'agriculture pour protéger l'eau ;

Lutte contre les crimes et délits à l'encontre des pêcheurs (piraterie, vols...) ;

Supprimer les subventions aux pêcheries non durables et autres activités semblables ;

Soutien aux organisations et réseaux communautaires militant en faveur d'une pêche artisanale durable.

2) APPROCHE ÉCOSYSTÉMIQUE DANS LA PÊCHE ARTISANALE

Action prioritaire 1

Produire dans la région des données de référence écologiques, socio-économiques et institutionnelles pour le développement d'une telle démarche ;

Action prioritaire 2

Identifier (et dialoguer avec) d'autres secteurs également usagers des services écologiques et des ressources naturelles des écosystèmes où opère la pêche artisanale, cela pour assurer une approche multisectorielle ;

Action prioritaire 3

Effectuer, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la région, une analyse comparative

des modèles de gestion fondés sur une approche écosystémique dans la pêche artisanale et qui pourraient être mis en œuvre avec succès dans d'autres pays ;

Action prioritaire 4

Incorporer les usages et savoirs locaux traditionnels dans les politiques nationales de gestion de la pêche artisanale ;

Action prioritaire 5

Adopter des mesures scientifiquement justifiées pour supprimer l'usage d'engins et de méthodes de capture préjudiciables aux ressources halieutiques de la pêche artisanale ;

3) DRM ET CCA

Action prioritaire 1

Veiller à ce qu'il y ait en place des structures et dispositifs institutionnels de DRM et de CCA pour la pêche artisanale ;

Action prioritaire 2

Identifier, évaluer et suivre les risques de catastrophe naturelle et de changement climatique pouvant affecter la pêche artisanale, et améliorer les systèmes d'alerte rapide ;

Action prioritaire 3

Faire appel aux connaissances, à l'innovation et à l'éducation pour sensibiliser les communautés de pêche artisanale aux questions de sécurité et de résilience, tant au niveau local que national ;

Action prioritaire 4

Réduire les facteurs de risques sous-jacents de la pêche artisanale ;

Action prioritaire 5

Renforcer la DRM et la CCA au sein de la pêche artisanale pour réagir de façon efficace ;

4) PROGRAMME MONDIAL POUR LA PÊCHE ARTISANALE

Le programme de portée mondiale en faveur de la pêche artisanale que de nombreux membres du COFI demandent à la FAO de développer devrait s'inspirer des principes et éléments recommandés par le présent atelier et les autres ateliers régionaux. D'autres programmes d'aide à la pêche artisanale, qui sont exécutés au niveau national, régional ou international, devraient également prendre en compte ces conclusions et recommandations. 3

Pour plus d'information



4ssf.org

Conférence mondiale sur la pêche artisanale à Bangkok

www.fao.org/fishery/about/cofi/fr

Comité des pêches (COFI) de la FAO

EXPORTATION DE PRODUITS DE LA MER

Réglementation européenne et exportateurs vietnamiens

La Direction générale des produits de la mer du Ministère de l'agriculture et du développement rural (MADR) du Vietnam est en train de se conformer à la nouvelle réglementation européenne en matière de lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (Agence vietnamienne d'information).

Cette réglementation, qui a pris effet en janvier dernier, oblige les exportateurs vers l'Union européenne à se doter d'un certificat d'origine attestant de la légalité des produits et de leur conformité avec les normes sanitaires. Le MADR et sa Direction des produits de la mer ont collaboré avec la Direction générale des affaires maritimes et de la pêche de la Commission européenne

(DG-MARE) pour proposer des formations sur la pêche INN aux pêcheurs et entreprises du Vietnam (Vietnam Economic Times).

Au cours des dix mois qui ont suivi l'entrée en vigueur des nouveaux règlements, près de 17 000 certificats d'origine et 3 599 certificats de capture pour plus de 78 000 tonnes de produits de la pêche des provinces côtières ont été octroyés. Toutefois, l'application de cette réglementation au Vietnam est toujours confrontée à une série de difficultés. Les propriétaires de bateaux, par exemple, ont du mal à tenir les journaux de bord et à effectuer les déclarations pour leurs opérations du fait de leur faible niveau d'alphabétisation. Comme les exportateurs

obtiennent leurs produits via de nombreux intermédiaires, ils doivent, pour chaque contingent exporté vers l'UE, préparer de nombreux certificats, ce qui prend du temps et coûte cher, déclare Chu Tien Vinh, Directeur adjoint de la Direction des produits de la mer. En outre, les entreprises et les organes de certification ne savent pas très bien quelles sont les espèces qui n'entrent pas dans cette réglementation.

Le MADR créera une mission de travail pour se coordonner avec la DG-Mare et discuter des solutions visant à résoudre ces problèmes. Il a également demandé à la Direction pour l'exploitation et la protection des ressources aquatiques, à la Direction nationale de l'assurance-qualité pour les produits de

l'agriculture, des forêts et des pêches (NAFIQAD) et au Groupement des exportateurs et producteurs de produits de la mer d'élaborer un projet de réglementation sur les certificats de capture et de le soumettre dans le mois.

L'UE est le plus important consommateur de produits de la mer vietnamiens. L'Administration vietnamienne fait état d'environ 130 000 bateaux de pêche, dont 128 000 opèrent au large.

LIVRES

La pêche à la vérité - Analyse sociologique de l'évaluation du stock de morue de l'Atlantique-Nord de 1977 à 1990

Alan Christopher Finalyson, Institut de recherche sociale et économique, Université Memorial de Terre-Neuve, Canada, 1994.

ISBN 0-919666-79-5, 176 p.

Cet ouvrage raconte l'histoire compliquée du rôle tenu par la science dans le déclin des stocks de morue du Nord. Il expose les interprétations contradictoires des événements institutionnels et scientifiques, des textes institutionnels et scientifiques, des données scientifiques. L'idée centrale de cette analyse sociologique bien informée est que toutes les connaissances, même scientifiques, sont influencées par divers processus sociaux et que la vérité est fugitive.

VERBATIM

Dans le langage des pêcheurs, il semble qu'on ait fréquemment recours au sens figuré : les hommes parlent de la mer comme d'une mère, d'une femme, se réfèrent à sa constitution en des termes qui servent habituellement à décrire le corps humain, sa physiologie, ses humeurs.

—GOTZ HOEPPE

IN CONVERSATIONS SUR LA PLAGE - CE QUE SAVENT LES PÊCHEURS - MÉTAPHORES ET CHANGEMENT ENVIRONNEMENTAL EN INDE DU SUD

50

PROFIL ORGANISATIONNEL

Réseau des aires marines sous gestion locale (LMMA)

www.lmmanetwork.org

Le Réseau des aires marines sous gestion locale (LMMA) est un groupement de praticiens impliqués dans divers projets de conservation du milieu marin à travers le monde et qui se sont rapprochés afin d'accroître les chances de succès de leurs efforts. Le LMMA est un système d'apprentissage en ce sens que les projets participants utilisent une stratégie commune et travaillent ensemble afin de parvenir aux objectifs souhaités. Le Réseau cherche à savoir pour quelles raisons une stratégie de LMMA fonctionne bien ou ne fonctionne pas. Ses membres procèdent à des échanges de connaissances, de compétences, de ressources et d'informations pour apprendre collectivement à mieux gérer l'environnement marin et à améliorer l'efficacité de leurs efforts de conservation.

Le Réseau regroupe donc essentiellement des projets qui ont adopté (ou prévoient

d'adopter) une démarche de LMMA. On y trouve des membres de communautés locales, des leaders traditionnels, du personnel d'organismes de conservation de la nature, des universitaires et chercheurs, des donateurs, des responsables politiques.

Ces gens sont représentatifs des peuples et cultures de l'Asie du Sud-Est, de la Mélanésie, de la Micronésie, de la Polynésie, des Amériques. Certains pays ont leur réseau national qui opère indépendamment mais cependant dans le cadre du Réseau LMMA.

La vision du LMMA comporte les éléments suivants : écosystèmes et communautés en bonne santé, poissons et autres ressources marines en abondance, exploitation

durable des pêcheries, protection de la biodiversité marine, développement durable des communautés côtières, informations sur les initiatives prises par les communautés pour gérer leurs espaces maritimes, bonne compréhension des effets écologiques et socio-économiques d'une stratégie de LMMA, diffusion au niveau mondial des connaissances écologiques et socio-économiques générées par les stratégies de LMMA appliquées dans la région Asie-Pacifique.

Le Réseau souhaite mieux faire connaître sa vision des choses en rapprochant des praticiens (individus et organisations) et des chercheurs qui s'engagent à partager expériences et informations et déterminer ainsi les conditions dans lesquelles les aires sous gestion locale peuvent contribuer au mieux à la conservation de la nature.



PÊCHES MONDIALES DU THON

Situation des stocks et évolutions dans les pêcheries de thon

Un récent Document technique sur les pêches et l'aquaculture de la FAO passe en revue les pêches mondiales au thon : espèces commercialement importantes, océans, principaux types d'engins de capture. En volume, les espèces les plus importantes sont la bonite à ventre rayé ou listao (avec 50,7 % des prises mondiales, notamment dans l'océan Pacifique), l'albacore (31,7 %), le thon obèse (10,8 %). La production de thon germon et de thon rouge est bien moins importante.

L'océan Pacifique donne plus de la moitié des prises mondiales (64 %), suivi de l'océan Indien (25 %) et de l'Atlantique (11 %). La production des senneurs a augmenté très rapidement et constitue maintenant la majorité des prises mondiales (300 000 tonnes en 1970, 2,8 millions de tonnes en 2006). La part des palangriers, qui avaient une position dominante, a rapidement diminué dans le même temps (34 % en 1970, 15 % en 2005). On relève par contre une activité croissante de petits palangriers côtiers.

La situation des stocks est passée en revue en utilisant les toutes dernières évaluations officielles des ORGP (Organisations régionales de gestion de la pêche). Cet exercice est basé sur deux aspects : la biomasse féconde est-elle en dessus ou en dessous du point de référence, la mortalité par pêche est-elle supérieure ou inférieure au niveau correspondant à la production soutenable, représenté par le point de

référence, qui est généralement le MSY (production maximale équilibrée). Les prises de thon obèse et d'albacore ont continué à croître dans l'océan Indien et l'océan Pacifique tandis que, en Atlantique, elles atteignaient un niveau maximal au cours des années 1990 avant de décroître ou de se stabiliser par la suite. La biomasse des thons tropicaux (thon obèse, bonite, albacore) est généralement au-dessus (mais très proche) du point de référence ; et le niveau d'exploitation avoisine le MSY,

les deux dans une situation de surpêche.

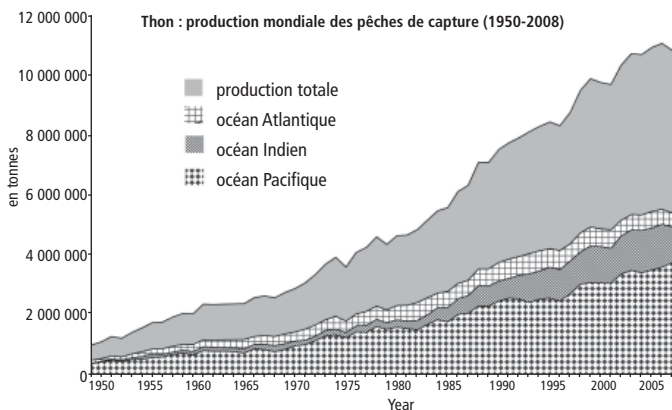
Les caractéristiques technologiques et physiques des engins de capture évoluent constamment et sont mises en œuvre. Le changement le plus récent, et qui a eu la plus forte incidence sur les opérations de pêche, c'est l'introduction des dispositifs concentrateurs de poisson (DCP/FAD) dans la flotte des senneurs. L'augmentation récente des prises des senneurs est directement en rapport avec les quantités plus importantes

la production par recrue (Y/R) des stocks de thon obèse et la répartition des stocks entre les palangriers et les pêches de surface (notamment senneurs).

Le recours plus fréquent à des transbordements en mer (essentiellement par des palangriers de pêche lointaine) et l'usage accru de bateaux ravitailleurs (pour les senneurs) ont conduit à une augmentation des capacités de pêche des flottilles même si le nombre de navires et leurs capacités de stockage restaient constants.

Au cours des deux dernières décennies, le développement de pêcheries côtières (palangriers notamment) constitue également un aspect important. Cela est essentiellement attribuable à l'instauration de zones économiques exclusives (ZEE), mais c'est aussi étroitement lié à des mesures de gestion et de rapport coût-efficacité appliquées aux flottilles de pêche lointaine. Par ailleurs, la création d'élevages de thon a eu un impact majeur sur les pêcheries, notamment en matière de prix et de structure des marchés. Du fait de l'expansion des élevages, l'effort de pêche s'est intensifié sur les gros et les petits individus.

(Source: Miyake, M. ; Guillotreau, P. ; Sun, C-H ; Ishimura, G. Recent Developments in the Tuna Industry: Stocks, Fisheries, Management, Processing, Trade and Markets. FAO Document technique sur les pêches et l'aquaculture n° 543, Rome, FAO, 2010, 125 p.)



sauf pour la bonite qui semble encore sous-exploitée.

Les coefficients actuels de mortalité par pêche pour le thon obèse et l'albacore se situent généralement en dessous du point de référence, sauf pour le thon obèse de l'océan Pacifique et l'albacore de l'océan Indien, lesquels sont supérieurs au niveau du MSY. Les thons tempérés (germon, thon rouge du Sud, du Pacifique, de l'Atlantique) sont plus fortement exploités. Le thon rouge du Sud et le thon rouge de l'Atlantique sont tous

de petits thons tropicaux capturés grâce à l'utilisation de ces DCP. À présent les filets déployés sur les bancs générés par les DCP prennent la plupart des poissons dans l'habitat ainsi formé : les espèces et les tailles sont très variables et il y a là de nombreux petits thons et autres poissons non ciblés. Comme le stock de thon obèse est modeste par rapport à l'albacore et à la bonite, la capture de juvéniles de thon obèse sous les DCP a comparativement une plus forte répercussion sur le stock. Cela a modifié de façon significative

PUBLICATIONS

Intégration des aspects économiques de la Nature : synthèse de l'approche, des conclusions et recommandations de la TEEB (Étude sur l'économie des écosystèmes et de la biodiversité)

L'Économie des écosystèmes et de la biodiversité (TEEB) est une grande initiative mondiale visant à attirer l'attention sur les bienfaits économiques planétaires de la diversité biologique, sur les coûts croissants qu'entraînent les pertes de biodiversité et la dégradation des écosystèmes, et à rassembler les acteurs des milieux scientifiques, économiques et politiques afin de parvenir à des actions

concrètes qui permettront de faire avancer les choses.

En appliquant la réflexion économique à l'utilisation de la biodiversité et aux services rendus par les écosystèmes, on clarifiera deux points fondamentaux : pourquoi la prospérité et la réduction de la pauvreté reposent-elles sur le maintien des avantages fournis par les écosystèmes, pourquoi le succès des mesures de

protection de l'environnement repose-t-il sur des principes économiques solides, notamment la reconnaissance explicite, l'attribution efficace et la répartition équitable des coûts et avantages de la conservation et de l'utilisation durable des ressources naturelles.

Les analyses de la TEEB se fondent sur les importants travaux réalisés dans ce domaine au cours des récentes décennies. La TEEB propose une approche qui peut aider les décideurs à reconnaître, démontrer et, s'il y a lieu, capter les valeurs des écosystèmes et de la biodiversité.

<http://www.teebweb.org>

INFOLOG : NOUVEAUTÉS À L'ICSF

Le Centre de documentation de l'ICSF (dc.icsf.net) propose diverses sources d'information qui sont régulièrement mises à jour. Voici de nouveaux arrivages :

Vidéos/films

Salophoum: leçons tirées d'une action de recherche menée par les villageois. WorldFish Centre, Culture and Environment Preservation Association, The Wetlands Alliance

Ce DVD présente un film communautaire produit sur place dans deux villages *sala phoum* de la province de Stung Treng, au nord-est du Cambodge. Cela fait partie d'une initiative de recherche sociologique soutenue par l'Ong locale CEPA et le Worldfish Centre. Il montre les procédures et pratiques de mise en œuvre d'un projet de recherche mené par les villageois eux-mêmes. On y verra notamment des entretiens avec les chercheurs chargés de cette entreprise, avec leurs assistants, du personnel associatif et des autorités locales

Tankwas : Les bateaux en papyrus du lac Tana, Éthiopie. Jean-Yves Empereur. Centre d'Études alexandrines, Égypte, 2009, 13 minutes.

Les papyrellas (bateaux en papyrus) sont fréquemment représentés sur les terres cuites, les peintures et mosaïques de l'Égypte ancienne. Sur les rives du lac Tana à 1 850 m d'altitude et à plus de 4 000 km de l'embouchure du Nil, derrière des haies de roseaux, le papyrus pousse encore. Les habitants utilisent les longues tiges de la plante pour fabriquer des nattes, des clôtures, de frêles embarcations appelées tankwas. Ce documentaire montre comment elles sont fabriquées et utilisées.

Publications

Aires marines sous gestion traditionnelle (MMA) du Pacifique par rapport aux législations et politiques nationales et internationales Marjo Vierros, Alifereti Tawake, Francis Hickey, Ana Tiraa et Rahera Noa. Université des Nations unies, 2010, 93 p.

Ce rapport explore le rôle des modes de gestion traditionnels des ressources marines pour répondre à la fois aux besoins des populations locales et aux stratégies nationales et internationales en matière de conservation : comment les pratiques coutumières s'appliquent-elles dans les divers pays insulaires du Pacifique, comment les concepts d'approche écosystémique et de gestion évolutive trouvent-ils leur place, les aires marines sous gestion traditionnelle sont-elles officiellement reconnues dans la législation nationale, dans quelle mesure considère-t-on qu'elles contribuent à remplir les objectifs fixés dans le cadre national et à l'échelle internationale en matière d'aires protégées et de conservation.

Le carbone bleu : des océans sains pour séquestrer le carbone

Nellemann C, Corcoran E, Duarte C M, Valdés L, De Young C, Fonseca L, Grimsditch G (éd.), Programme des Nations unies pour l'environnement (PNU), GRID-Arendal, 2009.

Ce Rapport de réponse rapide met en évidence le rôle fondamental des océans et de leurs écosystèmes pour assurer l'équilibre climatique. Les décideurs politiques devraient donc intégrer comme il faut la problématique des océans dans les programmes nationaux et internationaux de lutte contre les changements climatiques.

Les émissions de carbone, qui représentent la moitié des émissions annuelles de l'ensemble du secteur mondial des transports, sont piégées et conservées par les écosystèmes marins tels que les mangroves, les marais et les prairies sous-marines.

www.grida.no/publications/rr/blue-carbon

FLASHBACK

Petite pêche, vaste programme

La vingt-cinquième session du Comité des pêches (COFI) de la FAO s'est tenue du 24 au 28 février 2003 à Rome. Parmi les points à l'ordre du jour, il y avait notamment les Stratégies pour accroître la contribution durable des pêches artisanales à la sécurité alimentaire et la lutte contre la pauvreté. La dernière fois que la petite pêche était apparue à l'ordre du jour du COFI c'était en 1983, il y a donc vingt ans, dans la dernière ligne droite avant la Conférence mondiale de la FAO sur la gestion et le développement des pêches qui a eu lieu en 1984.

La décision d'inclure ce thème dans la session de 2003 était particulièrement opportune car il serait débattu après le Sommet mondial de

l'alimentation et le Sommet mondial sur le développement durable, où justement la lutte contre la faim et la pauvreté a été, dans les deux cas, une préoccupation essentielle. Par

ailleurs, pour donner suite au Sommet mondial de l'alimentation, la FAO a lancé un processus visant à élaborer des « lignes directrices facultatives qui devraient faciliter l'instauration progressive du droit à une alimentation adéquate ».

Le fait que ce thème ait été retenu prouve une nouvelle fois que la petite pêche, surtout dans les pays en développement, constitue une source importante d'emplois, de revenus et de nourriture. Mais il était bon de réaffirmer avec encore plus de force que la petite pêche est un mode de développement tout à fait adapté, compte tenu en particulier des critères du développement durable qui constitue aujourd'hui une préoccupation essentielle. À cet égard, on peut citer le passage d'une enquête conjointe de la Banque mondiale, du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), de la Commission européenne et de la FAO qui a pour titre *Étude pour la recherche halieutique internationale* (SIFR, 1992) :

« ... Dans bon nombre de situations, la pêche artisanale semble présenter plus d'avantages. Elle a besoin de beaucoup de bras, elle consomme moins de carburant, elle utilise des engins de capture plus sélectifs et nécessite moins d'équipements ou de matériaux venus d'ailleurs. Le capital d'exploitation appartient aux gens du lieu, souvent les pêcheurs eux-mêmes. Et parce que leur survie dépend de ressources généralement proches de leurs communautés, les petits pêcheurs ont tout intérêt à bien gérer leurs pêcheries, plus que ceux qui disposent de plus gros bateaux ».

— In revue SAMUDRA, n° 34, mars 2003



ANNONCES

RÉUNIONS

Consultation technique FAO relative à l'élaboration de directives internationales sur la gestion des prises accessoires et la réduction des rejets en mer
Rome, Italie, 6-10 décembre 2010

Treizième session du Comité scientifique de la Commission des thons de l'océan Indien (CTOI)
6-10 décembre 2010, Victoria, Seychelles

Vingt-neuvième session du Comité des pêches (COFI) de la FAO
31 janvier-4 février 2011, Rome, Italie

SITE INTERNET

Notre poisson, notre avenir
Conférence des Ministres africains de la pêche et de l'aquaculture (CMAPA)

Ce portail de la société civile couvre la Conférence des Ministres africains de la pêche et de l'aquaculture et rassemble des informations sur les diverses activités entreprises par les organisations de la société civile (OSC) en rapport avec la Conférence de Banjul, Gambie, 15-23 septembre 2010. On y trouvera également la Déclaration de Banjul de la société civile.

www.camfa-cso.org/

AVIS

Compte-rendu de l'atelier Changer la donne : définir un agenda sur les questions de genre pour soutenir la vie et les moyens d'existence dans les communautés de pêcheurs

Du 7 au 10 juillet 2010, 39 personnes venues de 18 pays (travailleuses de la pêche, représentant(e)s d'organisations de pêcheurs et d'Ong, militants et chercheurs se sont réunies à Mahabalipuram, Inde, pour débattre de ce thème. Le compte-rendu exprime ce qu'il conviendrait de faire pour développer un programme d'action qui

contribuera à soutenir la vie et les moyens d'existence dans les communautés de pêcheurs.

<http://www.icsf.net/SU/Pro/EN/III>

ICSF @CBD COP10

Cette page web contient les déclarations faites par l'ICSF et d'autres organisations de la société civile lors de la COP10 et des liens vers les documents publiés par l'ICSF en vue de cette réunion.

<http://mpa.icsf.net/icsf2006/jspFiles/mpa/cbdCOP10.jsp>



Citation littéraire

***L**a mort en lui, le poisson revint pourtant à la vie. S'élançant hors de l'eau, il se montra dans toute sa longueur, toute sa largeur, toute sa puissance et sa beauté. Il parut comme suspendu en l'air au-dessus du vieil homme dans sa barque, puis il tomba dans l'eau et le choc envoya un paquet d'embruns sur l'homme et partout dans l'embarcation.*

**—Le vieil homme et la mer
de Ernest Hemingway**

